



RAPPORT D'ACTIVITE

2018

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations,
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
Membre de l'Association Nationale des CREAI

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
1—L'équipe du CREAI au 31/12/2018	8
A) L'équipe permanente	8
B) Un réseau de personnes-ressources vacataires	9
2—La vie associative	10
A) La contribution volontaire.....	10
B) Adhérents et contributeurs en chiffres.....	11
C) Les instances associatives	13
D) Les rencontres associatives	14
3—Le réseau des CREAI et la Fédération ANCREAI	15
4—L'activité en chiffres et par thèmes.....	17
A) Les groupes régionaux	18
1. Groupe régional IME-IEM.....	18
2. Groupe régional ESAT	19
3. Groupe régional Chefs de service	21
4. Groupe régional SESSAD	22
5. Groupe régional MAS-FAM	24
6. Groupe régional Protection de l'enfance	29
B) Journées d'étude et animation	33
1. Journée d'étude Parcours de soin.....	33
2. Conférence inter-SESSAD 41	34
3. Journée d'étude Parcours CREAI-URIOPSS.....	36
4. Animation Mandataires judiciaires.....	37
5. Formation UGECAM Centre-Val de Loire	39
6. Journée d'étude Education Nationale-ESMS.....	41
7. Comité régional du Travail Social	42
C) Formations et accompagnements	43
1. La formation en chiffres	44
2. Formations inter, intra et accompagnements	48
3. Analyse des pratiques	52
4. Formation CNIGEM	54
D) Les études.....	56
5—La communication.....	71
A) Le site Internet et la newsletter	71
B) La revue « Traverses »	72
Conclusion et perspectives.....	74

INTRODUCTION

L'année 2018 a vu la poursuite de la transformation de l'offre sociale et médico-sociale, au plan national, comme aux niveaux régional et départemental, mettant en mouvement tout le champ de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Ce mouvement n'est d'ailleurs pas sans poser nombre de questions aux différents acteurs concernés.

Un double mouvement s'opère en effet :

- les personnes en situation de vulnérabilité et leurs familles demandent à bénéficier de parcours de vie les plus ordinaires possibles ;
- les personnes les plus vulnérables et leurs familles ne veulent plus être confrontées à une absence de solution.

En conséquence, il va être demandé aux établissements et services de s'interroger sur l'adéquation de leurs réponses aux publics qu'ils accompagnent et qui pourraient peut-être bénéficier d'accompagnements encore plus inclusifs. Ils vont aussi avoir à s'interroger sur les réponses qu'ils pourraient apporter à des publics qu'ils n'accompagnent pas encore ou peu, dans une approche territoriale et coordonnée avec d'autres intervenants, du milieu spécialisé et du milieu ordinaire.

Cependant, ces opportunités contiennent bien des interrogations, il nous faut les entendre et les mettre en débat, pour construire l'avenir. Des interrogations qui sont propres à chaque acteur, au regard de sa place dans les organisations. Des interrogations qui, toutes, sont légitimes.

Historiquement, et encore plus aujourd'hui, face au risque de désorientation pour tous les acteurs de ces évolutions (nous pensons ainsi au risque d'un écart qui se creuserait entre des directions au fait de ces évolutions et des professionnels de l'accompagnement qui verraient un risque dans le « tout inclusif » pour certaines personnes en situation de vulnérabilité, ou encore une dépréciation de leur identité professionnelle), **le CREAI, organisme technique, a pour mission d'accompagner l'évolution des organisations et des pratiques professionnelles dans le secteur social et médico-social.** Le CREAI est un acteur tiers, se situant à l'interface entre plusieurs acteurs, ni autorité publique, ni établissement, qui souhaite favoriser la synergie des politiques publiques et des pratiques professionnelles, au profit des personnes les plus vulnérables. C'est avec ce positionnement que les associations et établissements et services membres du CREAI le mandatent, souhaitant favoriser le dialogue interprofessionnel et inter-institution, la réflexion constructive autour de problématiques partagées sur le territoire régional.

En 2018, le CREAI, dans ce contexte et au regard de ses missions, a vu les tendances suivantes sur son activité :

- une augmentation du nombre et du volume des adhérents et contributeurs, à hauteur de + 4,6 %;
- une augmentation de l'activité Etudes de + 11,6 %, avec des demandes de l'ARS et de la DRDJSCS qui se situent de plus en plus sur le plan qualitatif, et sur la volonté de recueillir la parole des personnes vulnérables, comme sur la volonté de s'appuyer sur le CREAI pour accompagner les évolutions des politiques sociales actuelles, y compris en matière d'accompagnement et d'animation. De même, le diagnostic sur l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap dans le milieu ordinaire, demandée par le Parc Naturel Régional de la Brenne (36), a permis au CREAI de travailler avec ces acteurs nouveaux
- une augmentation des prestations vendues de + 42%, avec une forte demande en analyse des pratiques, ainsi que de ses formations intra.

Par ailleurs, le CREAI a poursuivi le déploiement de son travail partenarial, sur des sujets qui sont au cœur de son métier, avec la proposition qu'il a faite à ses partenaires qui sont l'ITS, l'ERTS, l'IRFSS et l'Uriopss de répondre collectivement à un appel à manifestation d'intérêt du Haut Conseil du Travail Social, pour la création de comités locaux du travail social et du développement social. Cette réponse commune a été retenue par le HCTS, qui nous a donc accompagnés sur le second semestre 2018 (et qui se poursuivra au 1^{er} semestre 2019). L'idée de créer un Comité régional du travail social et du développement social en région est la suivante : constatant les enjeux qui pèsent aujourd'hui sur le travail social, amenant à la fois un repositionnement des différents acteurs et une autre façon de penser l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, le CREAI a pensé intéressant de construire un espace commun **pour penser le travail social et le développement social avec l'ensemble des parties prenantes concernées : travailleurs sociaux, organismes gestionnaires, autorités publiques, écoles de formation, personnes accompagnées...**, à partir de 5 co-porteurs régionaux, occupant des places différentes et complémentaires. L'objectif est de proposer un espace d'échange et de partage de pratiques centré en 2019-2020 sur le pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité, et d'animer une dynamique régionale sur le sujet. Par le pilotage de ce projet, le CREAI se situe bien au centre de ses missions, il poursuivra cette dynamique en 2019 avec ses partenaires et l'ensemble des parties prenantes concernées.

Les relations partenariales du CREAI se sont aussi traduites :

- par un travail de construction d'une conférence débat sur le thème « Fratrie et handicap », le 15 décembre 2018, avec les Sessad du Loir-et-Cher, qui ont sollicité le CREAI pour les accompagner dans cette aventure,
- par un travail de construction en émergence avec les établissements et services du Cher et leurs partenaires, pour la construction avec le CREAI d'une journée d'étude régionale sur ce département en 2019, sur la coopération entre l'Education Nationale et le médico-social. Ce projet est issu du Groupe de travail régional Sessad animé par le CREAI et fait suite au cycle de journées d'étude initiées en 2018 par le CREAI et ce groupe régional sur ce même sujet.

Les travaux partenariaux du CREAI se diversifient donc et amènent alors d'autres questions pour l'équipe et le Conseil d'administration, notamment dans la période actuelle qui voit la réactualisation du projet associatif du CREAI :

- la nécessité d'associer aux travaux du CREAI des acteurs plus larges que ceux avec lesquels il travaillait historiquement : l'Education Nationale, le secteur psychiatrique, le milieu ordinaire...
- l'intérêt de faire participer systématiquement à nos travaux les personnes concernées par les accompagnements sociaux et médico-sociaux, ainsi que leurs aidants;
- le défi technologique à relever, à la fois de digitalisation des travaux du CREAI, mais aussi de ses moyens de communication...

Enfin, le CREAI a fait le choix de proposer un espace de mise en débat des évolutions, y compris à travers une production écrite annuelle. Il a transformé l'essai en 2018, en publiant le second numéro de sa revue « Traverses », consacrée aux alliances et aux partenariats. 2019 verra un numéro portant sur l'inclusion !

Séverine Demoustier

Directrice du CREAI Centre-Val de Loire

1 - L'ÉQUIPE DU CREAMI AU 31 DÉCEMBRE 2018



L'équipe permanente a connu un changement au cours de l'année 2018, avec l'arrivée de Juliette Pollet au poste de conseillère technique en charge des accompagnements à l'évaluation interne et aux démarches de projet, et de l'animation des groupes de travail.

A) L'ÉQUIPE PERMANENTE

Au 31 décembre 2018, elle réunit **6 personnes, représentant 4,9 ETP** :

⇒ **un poste de direction** :

Séverine Demoustier, à 80 % (master 2 en sciences politiques)

⇒ **deux postes d'assistantes** :

Blandine Gaillard, assistante administrative, à 90 % (BTS Assistante de direction, DEUG LEA)

Mamy Raharijaona, assistante de direction, à 80 % (maîtrise de droit privé)

⇒ **deux postes de conseillers techniques** :

Christophe Lecomte, à 60% (éducateur spécialisé, DU Responsable de formation)

Juliette Pollet, à 80 % (master 1 Ingénierie de formation, master 2 Fonction d'accompagnement en formation d'adultes)

⇒ **un poste de conseillère technique et d'étude** :

Charlotte Perrot-Dessaux, à temps plein (doctorat de sociologie)

B) UN RÉSEAU DE PERSONNES-RESSOURCES VACATAIRES

Le CREA I poursuit ses missions d'accompagnement, de conseil et de soutien technique des professionnels.

Son équipe de formateurs-consultants expérimentés rassemble, outre les collaborateurs permanents, un réseau de vacataires soudés autour de son projet politique, de sa philosophie d'action et d'une éthique de l'accompagnement.

Titulaires de diplômes universitaires en sciences humaines, ils/elles sont systématiquement issus des secteurs social, médico-social et sanitaire. Ils/elles sont également riches d'une longue expérience de l'accompagnement et/ou de l'encadrement et de la formation.

Voici la liste des intervenants permanents et vacataires du CREA I en 2018 :

Jacki CHOPLIN	Educateur - Formateur en travail social
Séverine DEMOUSTIER	Directrice du CREA I Centre-Val de Loire - Formatrice
Régine GUILLAUME	Educatrice Spécialisée - Formatrice en travail social
Benoît JANVIER	Ergothérapeute - Formateur, enseignant Responsable du pôle Etudes et formation de l'Institut Les Cent Arpents
Ghislain LECHAT	Psychologue du développement, de l'éducation et du handicap - Formateur en travail social
Christophe LECOMTE	Educateur Spécialisé - Formateur en travail social Conseiller Technique au CREA I Centre-Val de Loire
Fabienne LEROY	Psychologue Clinicienne - Formatrice en travail social
Christine PRIZAC	Educatrice Spécialisée – Conseillère conjugale Formatrice en travail social
Caroline ROBICHON	Educatrice Spécialisée - Formatrice en travail social
Vincent ROMEYER-DHERBEY	Educateur Spécialisé - Formateur en travail social
Sophie RONCAY	Psychologue clinicienne - Formatrice en travail social
Thierry TOURTE	Educateur Spécialisé - Formateur en travail social
Valérie TROUX-CLEMENT	Experte sociale - Assistante de Service Social Formatrice en travail social
Martine VILLEDIEU	Educatrice Spécialisée - Directrice d'établissement Formatrice en travail social
Anouchka VOGELE	Archiviste

2— LA VIE ASSOCIATIVE

A) LA CONTRIBUTION

VOLONTAIRE

Pour exercer au mieux ses missions, le CREA I requiert le soutien et l'expertise des acteurs du champ de l'action sociale et médico-sociale, qui choisissent d'adhérer et/ou de contribuer à l'association. Adhérer et/ou contribuer au CREA I équivaut à faire avancer les valeurs et les idées qui font la spécificité du secteur social et médico-social dans la région.

La Contribution Volontaire participe à l'indépendance technique du CREA I, qui permet de maintenir un équilibre entre ses différentes ressources (adhésion/contribution volontaire ; subventions ; produits des prestations). En contrepartie, elle permet au CREA I d'offrir des services à des tarifs préférentiels à ses contributeurs, qui peuvent notamment :

- bénéficier d'un service de conseil/accompagnement/formation inter et intra à des conditions privilégiées ;
 - participer aux journées d'étude, colloques et conférences à des tarifs préférentiels ;
 - participer à des réflexions contribuant à l'évolution des politiques publiques : le CREA I est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges ;
 - s'investir dans une action militante pour construire le travail social de demain, mais aussi :
- accéder gratuitement et de façon illimitée au service d'offres d'emploi mises en ligne sur le site Internet www.creaicentre.org;
 - bénéficier de tarifs préférentiels pour la location des salles de réunion/formation du CREA I, dont les locaux sont situés en centre-ville ;
 - diffuser leurs informations et événements dans les pages de notre site et être informés des actualités et informations régionales et nationales du secteur via l'abonnement à notre newsletter.

Pour ce qui concerne le calcul du montant de la contribution volontaire, il est effectué à partir de la dotation en personnels (car l'activité des CREA I est tournée vers les équipes, cadres et non cadres). **L'indicateur qui reflète la charge réelle des personnels est la base brute annuelle des salaires, issue de la DSN (Déclaration Sociale Nominative), multipliée par un coefficient fixé par l'assemblée générale du CREA I.**

Mode de calcul de la Contribution Volontaire :

XXX XXX € (base brute annuelle des salaires) x 0,0007 = XXXX €

B) ADHÉRENTS ET CONTRIBUANTS EN CHIFFRES

Le montant des cotisations d'adhésion, fixé en assemblée générale, reste inchangé par rapport à l'année 2017.

QUALITE	MONTANT
Personne physique	15 €
Personne morale non gestionnaire	100 €*
Personne morale gestionnaire sans	200 €*
Personne morale gestionnaire avec	500 €

En 2018, on note un bon taux de renouvellement de leur adhésion et/ou de leur contribution par les adhérents et contribuants de l'année dernière.

Le nombre d'adhérents et de contribuants a légèrement progressé, tandis que le périmètre financier qu'ils représentent a augmenté de 5%.

Les adhérents :

En 2018, on dénombre 63 adhérents (2 de plus qu'en 2017), répartis de la manière suivante :

- 8 personnes physiques (3 de moins qu'en 2017),
- 41 personnes morales gestionnaires d'un ou plusieurs établissements et services (contre 43 en 2017),
- 14 personnes morales non gestionnaires (7 de plus qu'en 2017).

Les contribuants :

En 2018, le nombre de contribuants s'élève à 109 établissements et services (106 en 2017).

En 2017, le CREAL rassemblait 61 adhérents et 106 contribuants; en 2016 il totalisait 65 adhérents et 107 contribuants; en 2015, on comptait 57 adhérents et 77 contribuants.

Qui a nouvellement adhéré ou contribué en 2018 :

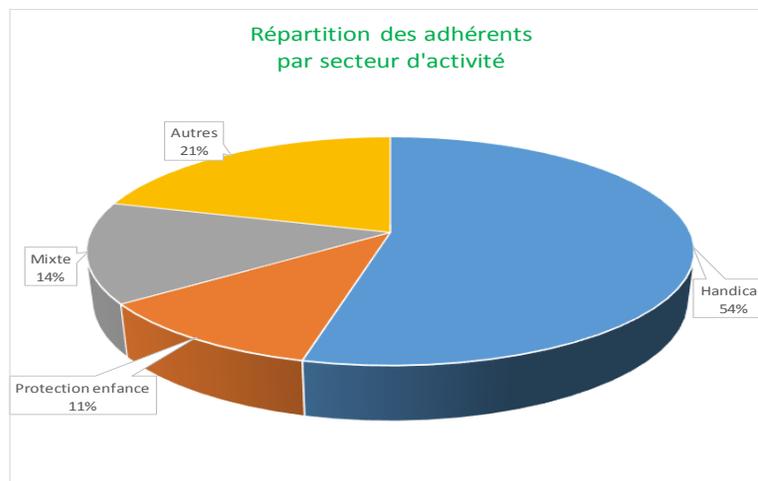
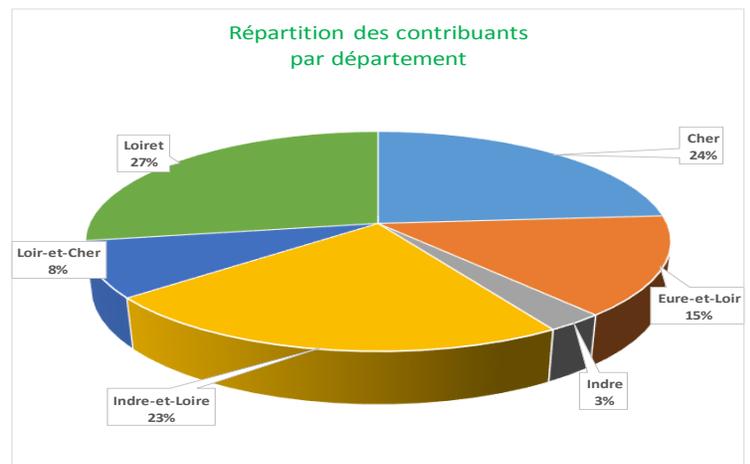
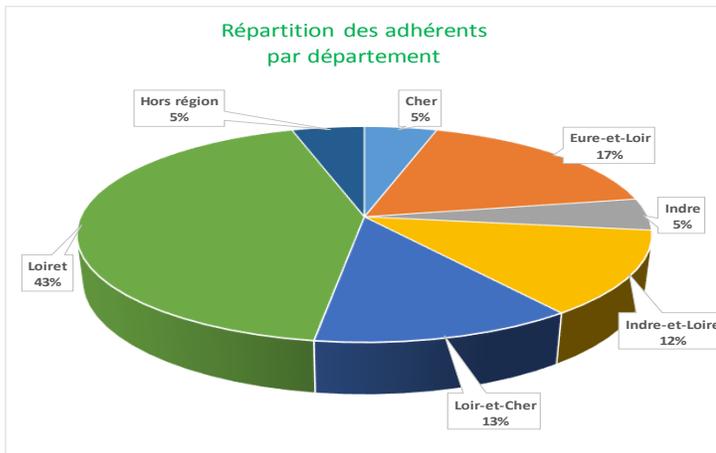
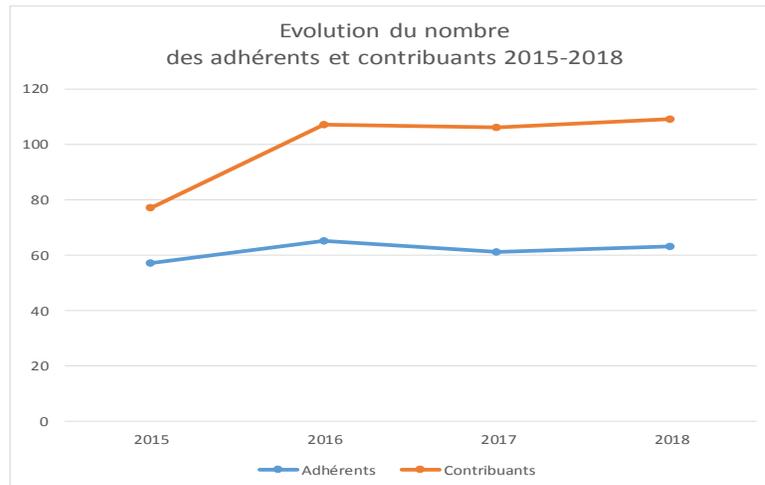
- les nouveaux adhérents sont 1 personne physique, 3 personnes morales gestionnaires et 6 personnes morales non gestionnaires;
- les nouveaux contribuants représentent 3 établissements et services.

Qui n'a pas renouvelé son adhésion ou sa contribution en 2018 :

- 5 organismes gestionnaires et 5 personnes physiques n'ont pas renouvelé leur adhésion;
- 5 établissements n'ont pas renouvelé leur contribution.

INFOGRAPHIE

DES ADHÉRENTS ET CONTRIBUANTS EN 2018



C) LES INSTANCES ASSOCIATIVES

Membres du Bureau au 31/12/2018, élus par le Conseil d'Administration du 28 juin 2018 :

Président	Monsieur Noël LE GOFF Directeur de l'ERTS-ARDEQAF (45) – Personne physique - retraité
Vice-Président	Monsieur Claude LAIZE Directeur Général de l'Association Enfance & Pluriel (37) - Personne physique - retraité
Secrétaire Général	Madame Anne-Cécile CHAPUIS Assistante sociale / Responsable formation (45) – Personne physique - retraitée
Secrétaire Générale adjointe	Madame Geneviève CETAIRE Directrice de l'ACESM (41)
Trésorier	Monsieur Jean-Marc BOUCHARD Personne physique (45) - Retraité du secteur bancaire
Trésorier Adjoint	Monsieur Alain VERDEBOUT Directeur du CDSAE (41) - Personne physique - Retraité
Membre	Monsieur Jean-François CONNAN Directeur de 2 établissements pour jeunes en situation de handicap à Châteauneuf s/Loire (45) – Personne physique - Retraité
Membre	Monsieur Gilles GIBORY Directeur de la MAS Handas APF à Lorris (45) – Personne physique
Membre	Madame Pascaline SATCHE Coordinatrice dans le domaine du handicap (45) - Personne physique

Réunions des instances associatives au cours de l'année 2018

7 réunions de Bureau	4 réunions du Conseil d'Administration	Assemblée Générale
8 février		
29 mars		
24 mai	29 mars	
28 juin	24 mai	
14 septembre	28 juin	24 mai
11 octobre	11 octobre	
22 novembre		

D) LES RENCONTRES ASSOCIATIVES

Au cours de l'année 2018, la directrice et les administrateurs du CREAI sont allés à la rencontre de **huit associations et établissements**.

Ces rencontres ont un double objectif : d'une part, renforcer le réseau du CREAI, pour lui permettre de cultiver les relations et de rassembler de nouveaux adhérents et contributeurs, d'autre part élargir son public en matière d'accompagnement et de formation, en recensant les besoins des organismes rencontrés. In fine, il s'agit de maintenir des relais de proximité avec les acteurs du territoire régional.

<i>Date de rencontre</i>	<i>Dépt</i>	<i>Nom</i>	<i>Adhérent ou contributeur</i>	<i>Membre du bureau, du CA ou de l'équipe présent(e) avec la directrice</i>
30/01/2018	18	ADPEP 18	Adhérent et contributeur	Noël Le Goff
20/04/2018	45	UNAFAM	Adhérent	Noël Le Goff
20/05/2018	41	Fédération des Acteurs de la Solidarité	Adhérent	Noël Le Goff
14/06/2018	28	ATEL 28	Adhérent et contributeur	Charlotte Perrot-Dessaux
14/06/2018	28	IME de Vernouillet	Contributeur	
14/06/2018	45	Isambert Sagesse	Non adhérent ni contributeur	Christophe Lecomte
08/10/2018	37	ADSE 37	Adhérent	Claude Laizé
05/11/2018	37	Mutualité Française Centre-Val de Loire	Adhérent et contributeur	Claude Laizé

Perspectives 2019

L'année 2019 permettra au CREAI d'aller à la rencontre des associations suivantes :

- l'APAJH du Loiret,*
- l'APAJH du Loir-et-Cher,*
- Sésame Autisme du Cher,*
- LADAPT du Cher.*

(les trois premières sont adhérentes du CREAI, la dernière ne l'est pas)

3—LE RÉSEAU DES CREAI ET LA FÉDÉRATION ANCREAI



Le financement des CREAI

La DGCS est en attente des résultats de l'enquête sur l'activité des CREAI pour avoir une vision plus précise de la façon dont fonctionnent et sont financés ces organismes, ce qui lui permettra de penser leur financement. La question se pose en effet du financement des missions d'animation et de représentation des CREAI, au-delà des financements alloués à des études précises, des financements fléchés qui rendent difficile la possibilité des CREAI de remplir des actions d'intérêt général inscrites dans leur cahier des charges : être membres de commissions régionales, participer à des groupes de travail sur le PRS, animer des commissions techniques, etc. Le financement de la Fédération ANCREAI se pose aussi. En 2018, la DGCS a pu s'engager sur une subvention à la Fédération sur l'élaboration du site Internet national en faveur des tuteurs familiaux (sachant que cette subvention sera entièrement reversée aux CREAI qui vont travailler sur le projet en 2019).

Séminaire des directeurs et conseillers techniques de juillet 2018 à Lille : comme chaque année, l'équipe de conseillers techniques du CREAI et sa directrice se sont rendus à ce moment de partage, de rencontre et d'échanges.

Des travaux qui ont vu la construction d'une charte du réseau, la réactualisation des statuts de l'Ancreai, dans le cadre d'un groupe Gouvernance et d'un séminaire de réflexion Directeurs / Présidents de CREAI en janvier 2018 à Marseille.

L'ANCREAI rencontre régulièrement des partenaires au niveau national.

La **FNORS** a ainsi été rencontrée. L'échange a révélé le partage de valeurs communes, une convergence des réflexions, et la possibilité de travaux communs, d'événements co-élaborés.

Une rencontre avec la HAS, Haute Autorité de Santé, s'est également déroulée. Le cadre de la réunion témoignait du souhait de la HAS de donner une ampleur importante à cette rencontre. Lors des échanges, il a été confirmé d'une part l'intégration complète des travaux de l'ANESM et d'autre part des évolutions importantes autour de l'évaluation externe. L'idée d'un référentiel national semble se dessiner, non calqué toutefois sur le modèle historique du sanitaire.

Les travaux des CREAI et de leur Fédération sur le champ de la protection de l'enfance

Les CREAI ont mené de 2012 à 2015 une ambitieuse formation croisée sur « les jeunes dits à difficultés multiples » auprès de 1000 salariés issus aussi bien du secteur de la Protection de l'enfance (MECS) que du secteur médico-social (SESSAD, ITEP, IME), dans le cadre d'une action prioritaire de formation nationale d'UNIFAF. Par ailleurs, plusieurs études et recherches ont été conduites sur la protection de l'enfance en région, sur financement de l'UNAF ou sur financement de l'ONPE (ou ex-ONED). Les CREAI ont été également conduits à réaliser des états des lieux dans le cadre de l'appui à l'élaboration des schémas de l'enfance et de la famille. Ils peuvent aussi être amenés à proposer des journées thématiques ponctuelles ou régulières rassemblant les acteurs de la protection de l'enfance lors de journées d'études (par exemple, journées biennales en Bretagne organisées avec les départements et organismes gestionnaires).

Enfin, le CREAI Nouvelle-Aquitaine réalise actuellement une recherche-action (co-financée par la CNSA et le Défenseur des enfants) sur l'évaluation des situations d'enfants reconnus handicapés par la MDPH et relevant d'une mesure de protection de l'enfance (travail conjoint dans 4 départements entre l'équipe MDPH et le service ASE) et qui aboutira au développement d'un outil d'évaluation et d'élaboration partagé du projet de l'enfant.

Dans ce cadre, la Fédération ANCREAI a souhaité rencontrer l'ONPE pour rendre visibles les travaux et l'expertise des CREAI en protection de l'enfance et définir des axes de travail prioritaires pour répondre aux enjeux actuels de ce secteur, mais aussi en raison de difficultés rencontrées dans le déploiement sur les territoires de la démarche/outil portée par le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes depuis près de 10 ans concernant l'évaluation des situations de la protection de l'enfance.

Les travaux des CREAI et de leur Fédération dans le domaine de l'évaluation de la qualité, avec ARSENE

De nouvelles fonctionnalités et de nouveaux référentiels ont en effet été développés en 2018. En outre, de nouveaux référentiels sont en cours ou en prévision d'élaboration : CHRS, addictologie, travail avec Handeo sur l'autisme, AEMO.

Le travail des CREAI et de leur Fédération sur un outil de données sur le handicap, HANDIDONNEES

Il s'agit d'un dossier initié par le CREAI PACA avant qu'un déploiement national soit envisagé. La DGCS et la CNSA se sont révélées intéressées au plan national, mais l'accueil en région varie d'une région à l'autre. Les négociations avec les ARS révèlent des divergences d'intérêts d'une région à l'autre, souvent liés aux outils statistiques déjà existants. Dans ce contexte, il convient de construire une argumentation visant à mettre en évidence l'apport d'un outil comme Handidonnées, permettant notamment un suivi en continu de données.

Un groupe de travail inter-CREAI réfléchit actuellement aux indicateurs à faire figurer dans un socle commun d'Handidonnées, déclinables par la suite au niveau régional.



4—L'ACTIVITÉ DU CREAM EN 2018, EN CHIFFRES ET PAR THÈMES





A—LES GROUPES RÉGIONAUX

1. GROUPE RÉGIONAL IME-IEM

Perspectives 2019

*En 2019, les rencontres permettront de travailler la thématique suivante : **La coopération avec les familles dans le contexte d'évolution des organisations.***

L'éloignement géographique du CREAI, pour certains établissements, est un frein à leur participation.

Le CREAI évalue actuellement les solutions permettant tout ou partie des participations à distance via un outil numérique.

L'organisation puis la tenue des journées nationales IME-IEM en 2017 à Tours ont largement mobilisé les professionnels des établissements et services de la région Centre- Val de Loire. Le CREAI souhaite alors reprendre l'animation du groupe IME IEM, et l'ouvrir aux EEAP. Pour préciser les objectifs et modalités de rencontres de ce groupe, une réunion préparatoire s'est déroulée le **14 décembre 2018**.

Lors de cette réunion, il est évoqué un travail en transversalité avec les autres groupes régionaux animés par le CREAI. Si les participants y sont favorables dans le cadre de préparation de journées d'étude, les groupes tiennent à conserver un espace de parole leur permettant de se retrouver entre professionnels de même type d'établissement.

Conformément à certaines des attentes exprimées lors de la réunion préparatoire précédemment citée, les rencontres du groupe régional resteront un lieu d'échanges, de dialogue inter professionnel, un lieu de réflexion autour de problématiques partagées sur le territoire régional.

La rencontre préparatoire a permis de repréciser les attentes et objectifs des rencontres du groupe régional :

- **offrir un temps d'expression et de partage** des actualités des établissements et services, et celles du secteur.
- **permettre une co-participation direction/équipe** pour aborder les dimensions stratégiques et opérationnelles, organisationnelles et pratiques d'une même thématique.
- **travailler une thématique annuelle**, et travailler cette thématique sous différentes formes au cours des rencontres (intervention d'un formateur, invitation de partenaires...), afin de nourrir les réflexions à ce sujet.
- préparer ensemble un événement, coproduire un article... **travailler sur un projet commun** pour rendre visible, lisible, et partager le fruit des réflexions menées lors de ces rencontres aux professionnels de la région.

2. GROUPE RÉGIONAL ESAT

Animation : Séverine Demoustier, Directrice du Creai – Juliette POLLET, Conseillère technique

Bilan 2018

Le groupe est composé de 8 participants réguliers, l'ensemble des départements n'est malheureusement pas représenté.

En dehors des temps d'échange sur l'actualité des établissements, et regards croisés sur un contexte jugé « peu favorable » aux ESAT par les participants (*quid des ESAT à l'heure du tout inclusif ?*), les rencontres du groupe régional ont permis, au cours du premier semestre, de travailler à la préparation de la journée d'étude 2018.

Les rencontres du second semestre ont permis de faire le bilan de cette journée et de travailler à l'organisation de la journée 2019. Si le souhait du CREAL est de travailler des problématiques « transverses », le groupe rappelle son attachement à l'organisation de journées dont le sujet fait écho, avant tout, aux problématiques rencontrées par les moniteurs d'ateliers, et éducateurs techniques dans le quotidien de travail.

La question de « l'ouverture » du groupe ou de la transversalité est évoquée. Un travail de co-construction de la prochaine journée d'étude avec certains acteurs du milieu ordinaire est envisagé.



Perspectives 2019

La journée d'étude « Dé-jouons les représentations : faire équipe avec une personne en situation de handicap psychique » portée par le groupe de travail régional ESAT, aura lieu le 3 juin 2019 à Orléans.

Pour offrir une forme de prise de parole originale aux participants, une intervention sous la forme d'un théâtre-forum est proposée, grâce au soutien financier de l'ARS sur ce projet. Un travail avec l'AGEFIPH est engagé pour co-construire cette journée. En effet, celle-ci s'adresse à l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ de l'insertion, du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en milieu protégé et ordinaire, et plus largement à toutes personnes collaborant au quotidien avec une personne en situation de handicap psychique, conformément au mouvement de décloisonnement des groupes régionaux engagés par le CREAL.

Un travail de relance du groupe sera conduit en 2019 :

- *Actualisation de la liste des participants.*
- *Rediffusion d'une note de cadrage concernant le groupe et les objectifs du groupe pour le second semestre 2019.*

La journée régionale, préparée par le COPIL composé de cadres de direction d'ESAT de la Région Centre-Val de Loire, a réuni 63 participants de la région Centre-Val de Loire.

Nous avons été chaleureusement accueillis au FAM/FV de la Bellangerie à Vouvray (37) par Monsieur Clément, Directeur, que nous remercions à nouveau pour la mise à disposition des salles pour la journée.

Animation : Séverine Demoustier, Directrice du CREA Centre-Val de Loire

Après une allocution d'accueil par Madame de Sinety, Présidente de l'ADAPEI 37 et par M. Clément, Directeur du Pôle Habitat, Séverine Demoustier, Directrice du CREA, a introduit la journée.

Frédéric Blondel, Maître de conférences au Laboratoire de Changement Social et Politique (LCSP) de l'Université Paris-Diderot, est intervenu sur le thème : "**Le savoir-faire des professionnels à l'épreuve de l'avancée en âge des travailleurs d'ESAT**".

Cette intervention a été suivie par une vidéo sur le pôle Habitat de l'ADAPEI 37.

En fin de matinée, Madame Myriam Sally-Scanzi, Déléguée départementale ARS 37, nous a exposé les politiques d'accompagnement du vieillissement en région Centre-Val de Loire.

L'ADAPEI 37 a ensuite présenté ses 3 ESAT grâce à une vidéo.

Puis la journée s'est poursuivie avec **les ateliers** :

1/ Public vieillissant, nouvelles pratiques : quelles conséquences sur le métier de moniteur d'atelier ?

M. Le Carour, Formateur, Coordinateur du dispositif de formation ETS-MA à l'ITS, est intervenu dans cet atelier, animé par Séverine Demoustier, Directrice du Creai.

2/ Accompagnement vers le logement : des coopérations intersectorielles à imaginer – Mme Gauriat, Directrice, et M. Poutier, Chef de service Marpahvie PEP 18 sont intervenus dans cet atelier, animé par MM. Buchon, Directeur de l'association Vers l'autonomie (28) et F. Huillet, Directeur adjoint de l'ESAT AIDAPHI (36).

3/ Accompagner l'insertion sociale des travailleurs handicapés qui vieillissent

Mmes Huré et Maillard, Assistantes sociales en formation, ESAT de Fontenay-sur-Loing, ASTAF 45, sont intervenues dans cet atelier animé par Didier Vergeade, directeur de l'ESAT ASTAF 45.

Monsieur Blondel a conclu en apportant son regard sur les travaux de la journée.



Les 23 participants ayant complété le questionnaire d'évaluation ont déclaré être satisfaits, voire très satisfaits de la journée, tant au plan organisationnel, qu'en termes de contenu ou de modalités d'animation.

Ils ont proposé les thématiques de travail suivantes :

- ◆ Le handicap psychique : Accompagnement social, partenariat en général et avec les acteurs du soin en particulier
- ◆ L'usure professionnelle chez les travailleurs et les salariés d'ESAT
- ◆ Les rôles et missions des ESAT dans le contexte d'évolution : Comment articuler tous les volets (logement, santé...) au niveau local ou départemental,
- ◆ L'avenir des ESAT
- ◆ Les injonctions paradoxales des organisations et les pratiques professionnelles.

3. GROUPE RÉGIONAL CHEFS DE SERVICE

Animation : Séverine Demoustier, Directrice du CREAI – Juliette POLLET, Conseillère technique

L'équipe du CREAI s'interroge sur la reprise du groupe régional Chef sde Service. L'année 2018 n'a pas vu aboutir ce projet, qui reste à affiner. En effet, une animation régionale est déjà proposée par l'ANDESI, le CREAI doit donc imaginer une offre complémentaire. La piste *analyse de pratiques des cadres* a été évoquée, mais les prestations proposées en intra semblent davantage répondre à la demande des établissements. Par ailleurs les chefs de Service sont déjà représentés et investis dans les différents groupes régionaux. La place, l'évolution du rôle du chef de service et du cadre intermédiaire dans ce contexte de changement est une réelle problématique, mais les modalités d'accompagnement de ces professionnels devront être adaptées, le groupe régional ne répondant peut-être qu'en partie ce besoin...

Le travail sur le projet associatif du CREAI permettra d'affiner cette réflexion.

4. GROUPE RÉGIONAL SESSAD

Animation : Séverine Demoustier, Directrice du CREAI – Juliette POLLET, Conseillère technique

Le groupe est composé de 12 participants réguliers, assurant la représentativité de l'ensemble des départements.

Dans un contexte de transformation de l'offre médico-sociale, les temps d'échange dédiés à l'actualité des services et du secteur ont permis aux participants de partager la nature des évolutions engagées par leurs établissements, laissant nettement apparaître une disparité territoriale dans la conduite de transformation de l'offre médico-sociale.

Sur le premier semestre, le groupe a travaillé à la préparation de la journée d'étude du 25 juin 2018 dédié au parcours de l'enfant. Sur le second semestre, le groupe travaille à la préparation de la journée 2019, qui sera consacrée à l'impact des transformations de l'offre sur l'identité professionnelle des travailleurs sociaux.

La question de « l'ouverture » du groupe ou de la transversalité est évoquée. Le groupe est plutôt favorable à l'accueil de professionnels de divers horizons travaillant auprès des enfants en situation de vulnérabilité. C'est dans cette perspective que les participants du groupe IME-IEM-EEAP ont été invités à co-construire la journée d'étude 2019 et participeront aux rencontres du



RESUME DE LA JOURNEE D'ETUDE REGIONALE du groupe «SESSAD» 25 JUIN 2018 - Centre Hospitalier de Blois (41)

La journée régionale, préparée par le COPIL composé de SESSAD de la Région Centre-Val de Loire, a réuni 90 professionnels de la région au Centre Hospitalier de Blois (41) sur le thème : « L'inclusion : appréhender un système complexe pour accompagner l'enfant dans son environnement, à partir de son projet de vie ».

Animation : Séverine Demoustier, Directrice du CREAI Centre-Val de Loire

La matinée a été introduite par Séverine Demoustier qui a rappelé le thème et le programme de la journée et a présenté les grands enjeux en matière de parcours inclusif.

Une première intervention a été proposée sur « L'approche systémique de l'inclusion : de la nécessité d'appréhender le réseau comme un outil central de développement des logiques de parcours », par Thierry Tourte, éducateur spécialisé, formateur en travail social, docteur en sociologie.

Une seconde intervention a été proposée par Sophie Bonnaud, Directrice adjointe du SESSAD de Bourges (PEP 18) sur le thème : « Parlons Projet personnalisé, avec l'outil Serafin : une conception de la personne en situation de handicap dans la société.

L'après-midi a débuté avec les trois ateliers animés par des membres du comité de pilotage du groupe SESSAD :

- ⇒ Atelier n°1 : Mobiliser les ressources des familles pour accompagner la fonction parentale ; Accompagner le pouvoir d'agir des parents : intervention de l'équipe du SESSAD Atout Brenne 36 et de Christophe Gourlin, éducateur spécialisé libéral ; atelier animé par Séverine Demoustier, Directrice du CREAL.
- ⇒ Atelier n°2 : Projet partagé - à partager - entre les acteurs de l'environnement de l'enfant : l'exemple du DIITEP - Equipe ITEP et SESSAD Village des Jeunes de Mettray, association la Paternelle ; atelier animé par Antoine Tellier, Chef de service SESSAD APAJH
- ⇒ Atelier n°3 : Analyse des besoins et prestations de l'utilisation de l'outil Serafin dans l'élaboration du projet personnalisé : équipe des PEP 18.



La chorale Vent d'Avril a rythmé la journée par ses intermèdes musicaux

Les 52 participants ayant complété le questionnaire d'évaluation ont déclaré être satisfaits de la journée et de ses apports. Le temps dédiés aux ateliers, mêlant témoignage set temps d'échanges, étaient peut-être insuffisants. L'intermède musical est unanimement apprécié par les participants.

Ces participants proposent les thématiques de travail suivantes :

- ◆ L'Inclusion et le travail partenarial avec l'EN
- ◆ La Logique dispositif (IME/SESSAD) et les Nouveaux dispositifs PCPE, RAPT - Création d'un SESSAD en IME -
- ◆ Connaissance des publics : L'autisme - Adolescence et déficience - Déficience intellectuelle : un handicap « invisible »
- ◆ Réseau : Partenariat et réseaux et coordination

Perspectives 2019

La journée d'étude « De la Métis au métissage : Quelle culture professionnelle pour les professionnels des dispositifs ? » portée par le groupe de travail régional SESSAD, aura lieu le 24 juin 2019 à Orléans.

Cette journée est co-construite avec les professionnels volontaires du groupe IME-IEM-EEAP. L'objectif est de travailler « autour de la rencontre en favorisant la rencontre », entre les professionnels d'IME, d'ITEP, de SESSAD...

Cette journée reposera sur les éclairages d'acteurs se préparant ou ayant amorcés le virage « Dispositif », et leur témoignage quant à l'impact de ces évolutions sur leur culture et/ou identité professionnelle. Pour permettre la participation de tous, un dispositif de participation interactif est

Un groupe de travail désormais constitué qui fonctionne en continuité depuis 2 ans

Malgré une perte de vitesse en 2015-2016, le CREAI a souhaité maintenir sa présence auprès des professionnels de ce champ d'activité.

Il nous semblait par ailleurs important et nécessaire d'ouvrir cet espace de réflexion et de travail aux professionnels de l'encadrement (Directeurs et cadres intermédiaires) mais également aux professionnels de l'accompagnement.

En 2017, une quinzaine de professionnels ont répondu présents sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire. Ce groupe stable et dynamique fonctionne en continuité depuis deux ans.

5. GROUPE RÉGIONAL MAS-FAM

Animation : Christophe Lecomte, conseiller technique

Construire une journée régionale 2018 à partir de l'actualité du secteur

Les débats et les échanges ont concerné entre autres la « révolution culturelle » en cours dans les MAS-FAM avec des différences relevées cependant suivant les territoires : pratiques sanitaires prenant l'ascendant sur les pratiques éducatives, enjeux autour de l'articulation entre sanitaire et éducatif, augmentation des dimensions protocolaires, dématérialisation des dossiers....

Les échanges ont concerné également la situation des « personnes agitées », personnes présentant des troubles socio-psychiques qui impactent nécessairement les dynamiques collectives : groupes de résidents, équipes.

Là encore, les pratiques diffèrent suivant les territoires, même si nous notons des tendances communes à tous les départements : nombre de psychiatres en baisse, déserts médicaux en augmentation, évolution des pathologies (handicap psychique et vieillissement), individualisation des accompagnements nécessaires et ce à moyens constants, pénurie des personnels paramédicaux...

Cela étant, de nombreuses initiatives départementales et spé-

cifiques sont également évoquées et mises en perspective : plateforme des professionnels de santé, présence de certains médecins accompagnant par exemple le non-verbal et les problématiques somatiques, conventions de partenariat avec des EHPAD ou avec un Centre Psychothérapeutique dans l'Indre, réflexion et/ou formation en interne sur le thème de l'agitation et des « comportements problématiques », création de « chambres d'apaisement », partenariat avec des associations de bénévoles comme la médiation animale, par exemple.

Paradoxalement, il s'agit donc d'inventer et de créer dans un contexte de système contraint et d'évolution de l'offre.

Un débat concerne également les professionnels de l'accompagnement : jeunes professionnels, anciens professionnels, formations sanitaires, formations médico-sociales, approches sanitaires, approches éducatives et sociales... Peut-être s'agit-il de rendre ces différentes approches complémentaires et de développer les compétences à partir des référentiels, de la formation des professionnels, en s'appuyant sur les ressources des résidents, des professionnels, des bénévoles et de la cité (environnement). Cela prend là encore des formes très spécifiques en fonction des territoires, des établissements, des dynamiques d'équipe, des politiques de gouvernance...

De nombreuses initiatives créatives et innovantes sont également présentées :

- mini-séjours de rupture inter-établissements,
- Fête des voisins,
- résidence artistique.

Il s'agit ici avant tout de rencontres, d'humanité, d'énergie positive, de mises en lien locales (école, quartier, artistes, familles, aidants...) dans les murs ou hors les murs (dedans/dehors), d'ouverture sur le monde et de mise en relief des ressources de chacun.

Enfin, le débat et les échanges ont concerné les sujets suivants : **pratiques sanitaires prenant l'ascendant sur les pratiques éducatives**, enjeux autour de l'articulation entre sanitaire et éducatif.

Les dimensions des **places-rôles-fonctions des aides-soignants** et des AMP, là où peuvent se « confronter », mais aussi se compléter l'éducatif et le médical, sont évoquées. Nous abordons alors les thèmes de l'écrit professionnel, du plan de soin, du projet d'accompagnement personnalisé afin d'illustrer concrètement cet enjeu : rencontre entre des cultures professionnelles différentes, « antagonistes » et complémentaires.

Plusieurs réalités permettent de souligner la prégnance actuelle du médical et du sanitaire sur l'éducatif : salaire des AS dans la CCNT 51, formation des AES qui remplace la formation d'AMP, « pouvoir » du médecin coordonnateur, abondance des protocoles médicaux...

Toujours est-il qu'au quotidien et au cœur de la relation d'accompagnement « les AMP et les AS font le même travail (celui d'accompagner) mais différemment » et ce, en fonction de l'institution, de son organisation, des choix historiques, des fiches de postes, de la personnalité propre à chaque professionnel, de l'évolution des handicaps, etc. Les institutions ont également créé des outils et des espaces susceptibles de favoriser les échanges, l'expression, la réflexion entre professionnels : comité d'éthique, réunion concernant les situations complexes...

L'ES (souvent en position de coordonner – rôle fonctionnel mais non hiérarchique) se retrouve à une place spécifique et il s'agit pour l'institution de faire des choix stratégiques : horaires lui permettant par exemple de réaliser des tâches du quotidien et de se positionner également en appui dans la relation d'accompagnement. Les institutions ont dû clarifier les rôles-places-fonctions de l'ES coordonnateur ces dernières années.

L'ES coordonne donc souvent sur le plan institutionnel l'accompagnement global du résident (articulation de l'éducatif et du médical) tout en participant à certains actes de la vie quotidienne.

Il s'agit également de repérer pour chaque professionnel **les attentes et les besoins des résidents**, de les observer, les recueillir, de mettre en valeur leurs ressources, leurs compétences, ce qui bien souvent ne va pas de soi dans le cadre du polyhandicap.

Le projet d'une journée régionale d'étude au printemps 2018, sur le thème « **Prendre soin** », s'est inscrit au cœur des réflexions actuelles du groupe régional MAS-FAM.

Le film de Damien Fritsch, « **Tant la vie demande à aimer** » (55 mn), a permis d'illustrer entre autres ces deux dimensions.

La projection du film de l'ADPEP 45 a complété celui de Damien Fritsch, mettant entre autres perspectives des dimensions vivantes, créatives, joyeuses de la vie institutionnelle au quotidien : film documentaire présenté par Nora Desenepart, chef de service de la MAS ADPEP 45 de St Jean de Braye.

Pour ce faire, l'ITS de Tours (que nous remercions pour son accueil) a mis son amphithéâtre à notre disposition, le self à midi et des salles pouvant

L'organisation d'une journée régionale d'étude à l'ITS de Tours : une journée très investie et très appréciée par les 60 professionnels présents



La thématique centrale s'est déclinée sous quatre angles, mis en lien et abordés dans le cadre d'une intervention de Thierry Tourte, éducateur spécialisé ayant exercé auprès de personnes adultes en situation de handicap, docteur en sociologie-travail social et formateur en travail médico-social :

1 - Prendre soin du résident au quotidien : aide et accompagnement (place du sujet), rencontres, écoute, aménagement des locaux (architecture et espaces), humour et petits bonheurs de la vie quotidienne, respect de l'histoire et du parcours, soutien des apprentissages et des activités (marge de progression)...

2 - Prendre soin de soi (le professionnel) : histoire et histoires institutionnelles, faire équipe en favorisant des espaces d'expression et de réflexion, dimensions antagonistes ET complémentaires du médical et de l'éducatif, culture et transmission du prendre soin...

3 - Prendre soin de la famille et de l'histoire du résident : histoire familiale et parcours institutionnel (quelle place pour la famille dans l'institution ?), accès de la personne adulte à son histoire de vie, accueillir la souffrance et les ressources des familles (faire ensemble), place de l'environnement de la personne au sens large...

4 - Prendre soin de travailler en réseau et en partenariat : personne adulte citoyenne et place dans la cité (y compris en termes de droit et d'accessibilité), travail en continuité dans les soins, l'accompagnement, le parcours, prévention des ruptures (entre autres entre le handicap enfant et le handicap adulte)...

Le propos de Thierry Tourte était le suivant :

« L'accompagnement des personnes accueillies par les professionnels en Maison d'Accueil Spécialisée et en Foyer d'Accueil Médicalisé s'inscrit depuis toujours dans des principes généraux de recherche de bien-être de chaque individu, de prise en compte adaptée et raisonnée de ses attentes, de ses besoins, de ses difficultés, d'accueil de sa famille et des personnes de son entourage, et d'évaluations constructives des actions menées.

Ces objectifs de travail s'inscrivent dans une dynamique du prendre soin qu'il convient de revendiquer à travers une vigilance et une volonté de l'ensemble des acteurs afin qu'elle demeure un guide pour l'action et qu'elle ne soit pas reléguée au niveau des bonnes intentions.

L'attention portée à une démarche partagée du prendre soin nécessite que soient rappelés les principes fondamentaux d'une approche qui promeut le respect de la personne, à travers un environnement institutionnel résolument tourné vers une considération de l'autre (l'autre en tant que personne accueillie mais également l'autre en tant que collègue de travail), en tant qu'individualité digne d'intérêt et potentiellement force de propositions. Enfin, il s'agit également pour le professionnel de tendre à prendre soin de soi ».

Thierry Tourte a par ailleurs proposé des axes de réflexions fondamentaux dans le cadre d'un écrit de quinze pages adressé à l'ensemble des participants : des paragraphes de couleur rouge ont mis en perspective des thématiques débattues dans les différents ateliers.

Bilan de cette Journée Régionale

Sur 63 participants, 50 nous ont remis leur questionnaire d'évaluation, soit un taux de réponse de 79 %.



Ce groupe poursuivra ses activités en 2019 et plusieurs professionnels nous ont rejoints lors de la première réunion faisant suite à la journée régionale d'étude.

Un projet de journée régionale d'étude en 2019

Un des thèmes abordés en atelier a souvent concerné les dimensions du plein et du vide, des « pleins et des vides dans la relation d'aide et d'accompagnement. » Cette dimension fait écho chez de nombreux professionnels, au regard d'un contexte sociétal (société du plein), de la vie institutionnelle (vie quotidienne entre individualité et collectivité) et du parcours de chacun (son propre rapport au vide).

Nous évoquons de nombreux sujets en lien avec cette thématique :

- Le temps de la relation dans une société de la vitesse,
- L'absence d'activité et la prise de recul dans une société du passage à l'acte immédiat,
- Le sentiment de légitimité au regard d'une personnalité propre et d'un parcours professionnel (exemple de la toilette),
- L'activité et le faire comme démarche qui sécurise, au risque de faire à la place du résident, de désirer à sa place,
- L'aide et l'accompagnement comme deux dimensions complémentaires mais qui posent différemment la question du prendre soin et de la personne accompagnée comme sujet,
- L'autorisation à ne pas faire : qu'est-ce qu'être utile ? peut-on ne pas occuper son temps par l'activité ? le silence comme acte d'accompagnement...
- Le « être là » comme fonction première pour celui qui accompagne, et la place des petits bonheurs au quotidien,
- La place des familles dans l'institution : résident pris entre le désir de sa famille, le désir des accompagnants et son propre désir,
- La vie en institution et ses limites.

Perspectives 2019

Une nouvelle journée d'étude pourrait se dérouler en novembre 2019.

Nous prendrons le temps d'affiner le projet lors de nos prochaines réunions. Cependant, nous retenons plusieurs idées centrales :

- nécessité de maintenir le caractère dynamique et vivant de la journée d'étude : conférence désarticulée, théâtre forum, intervenant accessible...

- nécessité d'articuler en triptyque désir du résident (et présence lors de la journée d'étude ?), désir de la famille (et présence lors de la journée d'étude ?), désir des professionnels... Au centre, la thématique principale prend la forme d'une porte d'entrée permettant de développer une toile de fond,

- idée de proposer des « regards croisés » (résidents, familles, professionnels...),

- besoin de poursuivre la réflexion concernant l'animation des groupes.

6. GROUPE RÉGIONAL EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Animation : Christophe Lecomte, conseiller technique

Un groupe de travail qui fonctionne en continuité depuis 3 ans

Dès 2015, une quinzaine de professionnels ont répondu présent sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire et la présence de travailleurs sociaux (Educateurs Spécialisés et Assistants de Service Social), à hauteur de 60% de la composition du groupe, a été notée.

A ce jour, il faut noter la stabilité de fonctionnement de ce groupe de travail à travers la présence permanente de 7 professionnels (travailleurs sociaux, cadres intermédiaires et directeurs) et la volonté clairement affichée de poursuivre dans la dynamique amorcée.

De façon générale, les professionnels présents expriment leur besoin de se réunir et « de penser afin de se dégager du quotidien ; de rester en quête de sens », la nécessité de maintenir une veille professionnelle au-delà des situations d'urgence mais également le désir de partager des expériences, des pratiques, d'éviter l'isolement, de dégager un « sens commun ».

Ils font état depuis plusieurs années d'une dégradation généralisée de ce secteur et mettent en perspective la discontinuité des liens multiples en intra-institutionnel (équipes-CSE-directions de pôle) ainsi qu'en extra-institutionnel (établissements et services-partenaires-mandataires), le sentiment de travailler dans l'immédiateté, avec une perte de sens se traduisant par la souffrance de nombreux professionnels et la prégnance de risques psycho-sociaux.

Les échanges et réflexions en 2018 ont concerné tout particulièrement la redéfinition de l'offre en région Centre-Val de Loire : création des services de placement à domicile, fermeture de nombreuses structures d'hébergement, accueil des mineurs isolés, situation difficile de certains services d'AEMO, redistribution de l'activité dans le 37 et ce, dans le cadre d'appels d'offre, etc.

Nous souhaitons élargir le groupe à de nouveaux professionnels en 2019, professionnels des départements 18, 28 et 36 peu représentés au sein du groupe régional.

Intervenir au domicile : émergence de la thématique 2018 en groupe régional

Comme indiqué précédemment, les échanges au sein du groupe régional ont essentiellement concerné la dimension du placement à domicile en 2018, les Conseils Départementaux d'Indre-et-Loire et du Loiret - et les associations départementales - étant particulièrement mobilisés sur ce sujet.

En lien avec la question du placement à domicile et plus largement en lien avec **le développement des pratiques au domicile** des personnes et des familles, nous avons souhaité ouvrir la participation à la journée d'étude 2018 à l'ensemble des professionnels des secteurs social et médico-social.

Plusieurs thématiques nous semblaient devoir être mises en perspective :

- Evolution des politiques publiques
- Représentations psycho-sociales des professionnels et impact sur les positionnements au domicile
- Réalité des pratiques : intervenir, accompagner, travailler, rencontrer... de quoi parle-t-on ?
- Professionnels se croisant parfois au sein de la même famille et à son domicile : comment articuler les interventions ?
- Posture professionnelle : approches pluridisciplinaires à mettre au travail en atelier
- Dimension du territoire : représentation et « défense » de son propre territoire
- Enjeux sociologiques et politiques : le domicile devient le lieu hors collectif, hors institutionnel (société libérale) où l'on se rencontre – Avons-nous encore le choix ? Comment re-questionner le contrôle social ?
- Handicap adulte : frontière entre public et privé et nécessité de penser des allers-retours, des entre-deux, des espaces différents pour accompagner
- Dimension du lien dans les quartiers : territoires entre extérieur et intérieur, rôle social de certains métiers (facteurs, éducateurs de prévention spécialisée)
- Vécu propre concernant les espaces, les codes sociaux, le positionnement des corps, les territoires géographiques.

Journée régionale du 20 novembre 2018 L'intervention au domicile entre politiques publiques et postures professionnelles

Sous l'impulsion des politiques publiques, parfois des personnes elles-mêmes, des logiques financières et à partir de l'évolution des pratiques, ***le domicile des personnes accompagnées s'est institué progressivement comme l'un des lieux privilégiés des pratiques d'accompagnement.***

L'offre de service s'est ainsi diversifiée (Aemo, Aed, Aep, Spad, Sessad, Savs, Samsah, Saad, Ssiad, etc.) mettant en perspective les enjeux de cette pratique singulière, que traduit un vocabulaire spécifique : habitat-habiter, espaces intimes-(semi)public-(semi)privé, territoires, dedans-dehors, frontières, codes interculturels, position des corps, rapports « de force », etc.

Par ailleurs, l'intervention, la rencontre, l'accompagnement, le travail, au domicile, sous-tendent des pratiques spécifiques, construites entre autres sur la base de représentations et induisant des postures singulières.

La Journée Régionale du 20 novembre 2018 a rassemblé **170 professionnels** des secteurs social et médico-social. Elle s'est tenue à Orléans à l'Ecole Supérieure de Commerce et de Management, que nous remercions pour son accueil.

Les ateliers interdisciplinaires et pluriprofessionnels organisés l'après-midi ont mis en relief les différences et la complémentarité des pratiques à partir d'échanges et de débats.

Ils devaient également permettre d'articuler l'intervention de la matinée avec les pratiques quotidiennes des professionnels au domicile des personnes accompagnées.

Il s'agissait donc d'appréhender une pluridisciplinarité d'interventions et de rendre davantage lisible ce qui relève de l'intime, du singulier, du « caché », du complexe. Il s'agissait également de mettre en relief les avantages et les inconvénients d'une telle approche, entre relation privilégiée, observation fine, déplacement des regards et intrusion, voire contrôle social.

Si l'intervention plénière a permis de problématiser cette thématique, les ateliers interdisciplinaires et pluri-professionnels organisés l'après-midi ont mis en relief les différences et la complémentarité des pratiques.

Comme le souligne E. DJAOUI (*Intervenir au domicile – Presses Ehesp 2014*), travail social et domicile ont toujours été des réalités fortement associées, et ce depuis les origines de l'action sociale. Les ancêtres des professionnels actuels (comme les femmes participant aux œuvres de charité) opéraient déjà dans les foyers de la classe ouvrière naissante.

De nos jours, **ces interventions à domicile constituent un secteur en forte croissance** et concernent un éventail de publics de plus en plus nombreux et diversifiés : enfants, malades, handicapés, jeunes mères isolées, familles en grande précarité, personnes âgées, malades en fin de vie, etc. dans une palette toujours plus large de dispositifs (hospitalisation, soutien à la parentalité, éducation budgétaire, aide éducative, soins palliatifs).

Appliquant les orientations des pouvoirs publics, elles s'inscrivent dans un projet politique : la protection des plus vulnérables ET une tendance profonde qui promeut l'individu et l'intimité comme valeurs. Cela nécessite l'inscription des personnes dans les limites d'un territoire personnel reconnu et incontesté.

Stéphane LEON, Assistant de Service Social, titulaire d'un Master II en Sociologie-Anthropologie et d'un DEIS, formateur en travail social et chargé de cours à l'Université F. Rabelais de Tours, a pu développer entre autres ces différents points lors de son intervention plénière et ainsi mettre en relief les fondamentaux conceptuels concernant cette thématique.



Bilan de la journée et retour sur les questionnaires de satisfaction

Nous avons recueilli **113 questionnaires (soit 70% des participants)**, ce qui permet de dégager certaines tendances :

La journée dans son ensemble est estimée « très satisfaisante » par 4% des participants, « satisfaisante » par 80% des participants, « peu satisfaisante » par 15% des participants, insatisfaisante par 01 participant.

Intervention plénière : elle est estimée « intéressante » par 65% des participants (dont 10% « très intéressante »), sans commentaires particuliers soulignés.

Elle est estimée « peu intéressante » par 35% des participants.

Ces 35% de participants travaillent essentiellement dans des services de Milieu Ouvert de type SAEMO ou SAED ou Services de l'ASE et semblent être souvent expérimentés. Ils estiment que les apports clinico-théoriques étaient « insuffisants », « généralistes », « déjà acquis », « non approfondis », « à l'attention de travailleurs sociaux en formation initiale ».

Les ateliers : 40% des participants estiment que ces temps de travail ont été « très intéressants », 52% qu'ils ont été « intéressants », 8% « peu ou pas intéressants », soit 92% de participants, ayant répondu au questionnaire, satisfaits ou très satisfaits.

Parmi les remarques qui peuvent nous inspirer concernant la suite à donner : prégnance de la protection de l'enfance dans les groupes, inquiétudes fortes concernant la création des services de PAD, peu de remarques concernant le nombre de participants par atelier, intérêt concernant le thème du pluriprofessionnel, de l'inter-établissements et du travail en partenariat, qualité de l'animation souvent soulignée.

Thème à venir, sur les suggestions des participants dans le cadre des questionnaires de satisfaction : près de 50% des participants ayant répondu au questionnaire (52 sur 113) soulignent la nécessité d'organiser une journée d'étude en 2019 **sur le thème du réseau et du partenariat**.

Nous avons d'ores et déjà évoqué cette thématique en 2017 au sein du groupe régional et ce, au regard du contexte et des enjeux actuels : articulation des différents partenaires dans le cadre du Projet Pour l'Enfant et dans un souci de continuité de parcours et de cohésion des actions.

Elle est à mettre en lien avec l'un des thèmes évoqués lors de la journée régionale d'étude de 2018 : comment favoriser la coopération, l'articulation, le sens des missions concernant les différents dispositifs émergeant, au regard entre autres du risque de la juxtaposition et de la perte de sens, pour les familles comme pour les professionnels ?

Cette demande est formulée essentiellement ainsi : thème du partenariat et du réseau, en lien avec les « évolutions et transformations du secteur », la dimension du « parcours », les « articulations entre ESMS », les « dynamiques de coordination et de collaboration », le besoin de « transversalité »...

Perspectives 2019

Chacun s'accorde à dire qu'il est précieux de poursuivre le travail engagé, le CREAI proposant des espaces interstitiels à des acteurs s'interrogeant sur l'avenir d'un secteur en crise structurelle. Le groupe désormais constitué s'inscrit en stabilité et en continuité.

B— JOURNEES D'ETUDE ET ANIMATION

1. Journée d'étude « Co-construire un parcours de santé pour les personnes en situation de handicap. Equilibre entre droit commun et réponses dédiées »

Le 5 juin 2018 s'est tenue à Orléans la journée régionale d'étude « Co-construire un parcours de santé pour les personnes en situation de handicap. Equilibre entre droit commun et réponses dédiées », organisée par le CREAI et l'ORS Centre-Val de Loire. Cette journée faisait suite à l'étude réalisée par l'ORS et le CREAI pour l'Agence Régionale de Santé sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

Cette journée a réuni des participants originaires des différents départements de la région et de champs et secteurs divers (secteur sanitaire, professionnels libéraux, secteur médico-social, associations de personnes en situation de handicap...).

Différents temps d'interventions et d'échanges (plénière, témoignages, tables rondes) ont permis de faire participer et intervenir des professionnels, des aidants et des personnes en situation de handicap. **Pascal Jacob a été le grand témoin** de cette journée qui a donné lieu également à la participation artistique du dessinateur Eric Appéré. La directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire a clôturé les débats.



Au total, cette journée a rassemblé une centaine de participants.

2. Conférence inter-SESSAD du département du Loir-et-Cher

Animation : Séverine Demoustier, Directrice du CREAI

Le projet reposait initialement sur l'idée de monter un temps inter- SESSAD 41* de réflexion, avec l'aide du CREAI, autour du thème « Fratrie et handicap ». L'idée avait été lancée par Madame Doré-Redouin, directrice du SESSAD APF 41. Nous avons rencontré Madame Ronçay, psychologue et formatrice qui a accepté d'intervenir sur cette thématique.

Les Sessad du Loir-et-Cher souhaitent ouvrir une réflexion entre parents, sœurs et frères, et professionnels des SESSAD pour mieux comprendre les interactions en œuvre dans une fratrie où l'un ou plusieurs membres sont en situation de handicap, et peut-être mieux prendre en compte places, interactions, enjeux.

Travailler avec les frères et sœurs des personnes en situation de handicap demande un élargissement des interventions des professionnels des SESSAD missionnés initialement auprès des usagers. Nos SESSAD s'adressent à des enfants, des adolescents, des jeunes adultes orientés par la MDPH. Nos accompagnements spécifiques se construisent et s'articulent en accord avec les parents qui, avec les professionnels pensent un parcours pour leur enfant en situation de handicap. Des relations s'établissent tout d'abord avec les parents. Les équipes tentent de comprendre qui ils accompagnent. Comment l'enfant est né ? Comment a été entendue l'annonce du handicap ? Comment le parcours va se dessiner ?...

Mais au-delà de l'enfant en situation de handicap et de ses parents, qu'en est-il des sœurs

et des frères ? Sont-ils entendus ? Comment voient-ils le handicap de leur frère ou sœur ? Comment le vivent-ils ?

Comment les professionnels prennent-ils en compte le lien de l'enfant en situation de handicap avec sa fratrie ? Quel regard les sœurs et frères portent-ils sur le handicap de leur frère ou sœur ?

Lors de cette demi-journée de réflexion, enfants en situation de handicap, sœurs et frères, parents, professionnels ont pu échanger, sur la place de la fratrie dans la prise en compte d'une personne en situation de handicap.



* Regroupements de cadres (directeurs et chefs de service) et de salariés (éducateurs, psychologues et paramédicaux) du Loir-et-Cher : SAFEP-SSEFIS, SESSD AIDAPHI, SESSD ADAPEI 41, SESSAD Dialogue Autisme, SESSD APF, SESSAD Pro Val de Loire, SESSAD UMIS, SESSAD du Loir, SESSAD Rattaché IME Vouzon à Romorantin, SESSAD du Val du Cher, SESSAD 2SAI.

**RESUME DE LA CONFERENCE DEBAT INTER-SESSAD 41
« FRATRIE ET HANDICAP » du 15 décembre 2018**

La conférence-débat a eu lieu au Centre Hospitalier de Blois. Elle a été préparée avec le CREAL par les directeurs et chefs de service des SESSAD du Loir-et-Cher.

La conférence a été précédée d'une introduction de Séverine Demoustier, resituant le sujet dans les politiques publiques actuelles d'inclusion, de participation de personnes et d'aide aux aidants.

Quelques familles s'étaient déplacées pour témoigner ou assister à la conférence. Deux frères d'un enfant en situation de handicap ont témoigné en direct et au travers d'une vidéo, mettant en avant leur souhait de faire connaître le handicap de leur frère et de faire accepter la différence.

La conférence s'est terminée par un moment de convivialité autour d'un cocktail qui a permis de poursuivre les échanges.

La conférence de Clémence Dayan, psychologue clinicienne en CAMSP et Maître de conférence en psychopathologie à l'Université Paris X Nanterre, avait pour thème : « Frères et sœurs d'enfant en situation de handicap : une expérience singulière ».

Au total, cette conférence a réuni 70 participants, principalement originaires du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire.

3. Journée d'étude co-organisée et co-animée par le CREAI et l'URIOPSS : « Des parcours de vie inclusifs - une transformation majeure de l'offre médico- sociale pour des accompagnements individualisés et coordonnés »

Le 19 mars 2018, le CREAI Centre-Val de Loire et l'URIOPSS Centre ont organisé ensemble une journée régionale de travail sur la mise en œuvre effective, dans la droite ligne du rapport Piveteau dit « Zéro sans solution », de réponses inclusives pour tous. **Les débats se sont déroulés devant une salle comble de plus de 220 participants.**

Il s'agissait de penser les accompagnements dans des logiques de parcours, en interrogeant l'organisation des équipements, la réglementation, la tarification, les coopérations ou encore les outils de partage des informations entre les partenaires.



Une première table ronde avait pour thème : « **Pas de parcours sans coordination des acteurs et des ressources ! L'adaptation territoriale de l'offre médico-sociale** »

Le sujet de la coordination n'est pas neuf, mais il devient aujourd'hui un impératif.

Regards croisés de Mme Demoustier, Directrice du CREAI, de M. Priou, Directeur de l'URIOPSS, de Madame Montchamp, Présidente de la CNSA et de Monsieur Détour, Directeur général adjoint de l'ARS Centre-Val de Loire

A l'issue de la matinée, ces 4 intervenants ont croisé leurs regards sur la table ronde et les échanges qui ont suivi.

Le thème de la 2ème table ronde était le suivant : « **Quelles nouvelles réponses imaginer pour permettre des parcours inclusifs ? La transformation de l'offre médico-sociale** »

La transformation de l'offre, à l'œuvre aujourd'hui, interroge notre capacité à développer les nouvelles réponses aux besoins et aux attentes des personnes.

Enfin, la dernière table ronde a abordé : « **Des outils au service de l'individualisation des parcours ? Contractualisation pluriannuelle, Flexibilité des autorisations, Réforme de la Tarification** »

La politique de transformation de l'offre doit s'accompagner d'indicateurs de diagnostic et de suivi de la mise en œuvre qui permettent d'appréhender l'évolution des besoins et des attentes des personnes et l'adéquation des réponses sociales, médico-sociales et de santé qui leur sont proposées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Mais elle doit aussi mettre les outils – tels que les CPOM – Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, les autorisations ou les modalités de tarification en adéquation avec le sens de ces réformes.

4. PRATIQUES PARTAGÉES PAR LES MANDATAIRES JUDICIAIRES EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

L'animation 2018 : élaboration d'un guide de pratiques partagées

Rappel des objectifs :

- recherche de convergence de pratiques
- mise en synergie des acteurs
- co-écriture d'un « guide régional de bonnes pratiques » - éclairé par des exemples issus de la pratique.

Méthodologie :

- Constitution d'un groupe de travail régional.
- 3 rencontres – Co-animés CREA CVL et CREA HDF.
- Un travail de synthèse à chaque rencontre – un écrit systématiquement soumis au groupe et discuté.
- Un travail de réécriture pour donner cohérence (forme et fond) au livrable.

Ce guide de pratiques partagées est l'aboutissement du travail conduit en 2018 par un **groupe de travail régional composé de 17 mandataires judiciaires à la protection des majeurs**, tous modes d'exercices confondus, en région Centre-Val de Loire.

La DRDJSCS Centre-Val de Loire, dans le cadre du pilotage du schéma régional de mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales 2015-2019, est à l'initiative de ce projet, qu'elle a confié au CREA Centre-Val de Loire. Ce travail avait pour objectif de favoriser la mise en synergie des acteurs sur le territoire, permettre de réfléchir ensemble aux pratiques d'accompagnement des majeurs protégés et participer à l'amélioration continue des pratiques professionnelles dans l'intérêt de la personne.

L'animation régionale, support à la rédaction de ce guide, a permis de discuter une culture métier, oscillant entre travail social et mandat judiciaire. Discuter cette identité composite n'est pas anecdotique, les échanges montreront que se définir travailleur social ou auxiliaire de justice induit des positionnements et des pratiques différenciées, bien que le cadre juridique soit partagé et fasse référence pour tous. Les professionnels investissent également les mesures de manière différente au regard de leur modalité d'exercice (préposé, libéral, délégué...) et du contexte territorial. En tenant compte de cette diversité, nous nous sommes efforcés de travailler les consensus. Sans prescrire LA bonne pratique, ce guide tente donc de rendre compte de pratiques partagées par les mandataires judiciaires en région Centre-Val de Loire.

L'animation 2018 : élaboration d'un support de communication et d'information « généraliste »

Rappel des objectifs :

- Poursuivre le travail de communication prévue dans le cadre du schéma (journée du 29 juin 2017, élaboration du guide de pratiques partagées...).
- Produire un document de communication pour :
 - participer à l'information des personnes, des usagers et réduire les appréhensions quant aux mesures de protection.
 - participer à l'harmonisation des informations de premiers niveaux sur les rôles, missions et fonctions du mandataire.
 - offrir aux partenaires un outil d'information, offrant des repères synthétiques sur les rôles et missions du mandataire dans le champ qui les concerne particulièrement (le logement, la santé, la banque...).
 - offrir au mandataire un support de communication harmonisé, pour soutenir leur travail d'infor-

La conduite de cette animation et l'élaboration de ce guide s'inscrivent dans la continuité de la journée d'étude régionale organisée par la DRDJSCS et le CREAI Centre-Val de Loire en 2017.

Cet écrit s'organise autour de trois thématiques, repérées comme des préoccupations récurrentes lors de cette journée et évoquées à nouveau par le groupe de travail :

- la santé du majeur protégé,
- la participation du majeur à l'exercice de sa mesure,
- la responsabilité partagée, ou non, des acteurs dans le cadre de la mesure.

Ainsi, au sein de ce guide, pour chacun des axes de travail, nous tentons de faire apparaître le cadre réglementaire et les pratiques « indiscutables », mais également de livrer celles qui l'ont été. Il a donné lieu à des discussions riches, dont les conclusions, en termes de pratiques professionnelles, auront toujours été formulées dans l'intérêt de la personne protégée, en faveur du maintien de ses droits, du respect de ses capacités, de son autonomie, et de la loi.

Le contenu :

- Des thématiques proposées par le CREAI Hauts-de-France, au regard de son expérience d'animation du groupe MJPM HDF.
 - Des problématiques repérées par le CREAI Centre-Val de Loire lors de la journée du 29 juin 2017.
 - Un ajustement au regard des échanges et discussions d'une rencontre à l'autre.
 - 3 thématiques travaillées plus particulièrement: Participation du majeur / Responsabilité des acteurs / Santé.
- Constat du CREAI Centre-Val de Loire :
- Des pratiques marquées par le mode d'exercice : des pratiques harmonisées au sein des services, plus hétérogènes en libéral, extrêmement liées au contexte territorial.
 - Deux représentations du métier : Travailleur social / Auxiliaire de justice. Des cultures qui viennent impacter le positionnement, les pratiques d'accompagnement, le partenariat...
 - Des consensus et dissensus extrêmement influencés par ces deux variables : le mode d'exercice et la représentation de son propre métier.

Perspectives 2019

L'animation 2019 : cycle de formations.

Objectifs :

- Proposer des temps de regroupements réguliers.
- Participer à l'amélioration continue des pratiques professionnelles.
- Participer à la définition progressive d'une éthique de l'accompagnement en Région Centre-Val de Loire.
- Maintenir la synergie des acteurs.
- Prévenir l'usure professionnelle en offrant des espaces réguliers de professionnalisation.

Méthodes :

- 1 cycle de formation, composé de 3 modules, reposant chacun sur trois rencontres (1 rencontre par an).
- 9 journées réparties de 2019 à 2021.
- Des inscriptions libres – possibilités de participer à tout ou partie du cycle/ voire des cycles.
- Des intervenants ou partenaires spécialisés.
- Des journées organisées en deux temps : éclairage théorique ou méthodologie le matin - Mise en perspective, discussion ou application pratique l'après-midi.

5. Formation UGECAM Centre-Val de Loire : passage d'une culture sanitaire à une culture médico-sociale



L'UGECAM est née de la séparation juridique entre les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux et les caisses d'assurance-maladie. 13 unions pour la gestion des établissements des caisses de l'assurance-maladie (UGECAM) sont ainsi créées entre 1998 et 2000. Le cadre juridique de ces structures relève du régime du droit privé non lucratif.

Le groupe UGECAM, créé en 2009, est le 1er opérateur de santé. Il compte 248 établissements et services dont 88 sont des structures sanitaires (SSR, médecine, psychiatrie, unités de soins de longue durée) et 159 sont des établissements médico-sociaux (IME, SESSAD, ITEP, CRP, CPO, UEROS, SAVS, MAS, FAM, EHPAD).

Dans le contexte démographique, social et financier actuel, une approche prospective laisse présager en effet différents scénarios de passage d'une prise en charge sanitaire de certaines personnes en situation de handicap à des accompagnements médico-sociaux plus adaptés à leurs situations, besoins et attentes.

Pour les établissements concernés, ce passage du secteur sanitaire au secteur médico-social a des conséquences sur les personnels, sur leurs pratiques professionnelles, leurs approches des situations des personnes et les modalités de travail en équipe pluridisciplinaire.

Il y a donc un enjeu important d'accompagnement au changement pour ces professionnels qui exercent actuellement leur métier dans un contexte médicalisé, avec un positionnement particulier soignant /malade et une méconnaissance du cadre institutionnel du handicap.

L'objectif est de favoriser leur compréhension des enjeux liés au handicap et leur appropriation d'une culture médico-sociale adoptant un point de vue différent, systémique et dynamique, sur les personnes accompagnées. Il s'agit également de prendre en compte le déséquilibre généré par ce changement d'environnement institutionnel sur ces personnels, en termes d'insécurité et de questionnements sur leur identité et pratiques professionnelles.

Autrement dit, partant de leurs expériences et de leurs connaissances acquises dans leur environnement de travail actuel, un accompagnement de ces professionnels doit les conduire d'une « posture » curative à une posture de « compensation », à partir de la prise en compte des besoins et attentes des personnes, dans un climat de bienveillance autant pour les personnes que pour les professionnels eux-mêmes. Il doit leur permettre de retrouver, dans ce nouveau contexte médico-social, leur pouvoir d'agir professionnel au sein d'équipes pluridisciplinaires différentes, et être ainsi en capacité d'aider les personnes en situation de handicap à développer leur propre pouvoir d'agir et développer leur autonomie.

Dans le cadre d'un partenariat national entre l'UGECAM et l'ANCREAI, le CREAI Centre-Val de Loire a donc accompagné les professionnels du SSR de Beaurouvre (28) en les formant à la culture du médico-social, dans le cadre de la création d'une Maison d'Accueil Spécialisée.

Dispositif de formation

Il s'agit d'un dispositif de formation :

- en présentiel,
- d'une durée de 3 jours avec 1 jour à distance de 3 à 6 mois minimum après ouverture,
- co-animé par 2 formateurs CREAL (au moins pour les jours 1 et 2)
- destiné à accompagner sur 3 ans 250 professionnels des structures sanitaires des UGECAM concernés par la transformation en établissement médico-social,
- réunis en sessions regroupant environ 12 à 15 professionnels d'un même établissement ou de plusieurs établissements, de différents corps de métiers tels que directeurs d'établissement, médecins, infirmiers, cadres d'unité de soins, aides-soignants, éducateurs spécialisés ou autres éducateurs, professionnels rééducateurs, assistants de service social, psychologues, personnels administratifs ou de restauration, etc.
- dans un lieu autre que leur établissement d'origine
- en aval de la confirmation administrative de la transformation de l'établissement sanitaire en établissement médico-social

Objectifs

Il s'agissait donc d'amener les stagiaires à un changement de posture professionnelle en lien avec le passage d'une culture sanitaire à une culture médico-sociale :

- comprendre la culture liée à l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, saisir les spécificités du passage d'une culture sanitaire à une culture médico-sociale, connaître l'ensemble des interlocuteurs, des partenaires du secteur médico-social
- comprendre ce que signifie et implique l'accompagnement de la personne selon une « approche civique » du handicap, les notions de parcours, de prise en compte des besoins multidimensionnels, de place de la personne handicapée au cœur de son projet et dans l'établissement, les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM
- transférer et adapter les connaissances et savoirs techniques acquis précédemment dans un nouveau contexte.

Programme

Jour 1 : Le nouvel environnement de travail – le cadre institutionnel

Le cadre légal et institutionnel et ses implications / Le cadre institutionnel à travers le parcours d'une personne

Repenser la participation des personnes dans l'établissement, exemple de la loi 2002-2 : esprit de la loi et appropriation de ses outils, et au-delà : la démarche qualité
« Comprendre le médico-social en construisant un outil de communication à partir du livret d'accueil » / « Le conseil de vie sociale »

Jour 2 : L'accompagnement médico-social des personnes

Cadre conceptuel de l'accompagnement des personnes : promotion de la santé, autonomie, compensation, parcours, développement du pouvoir d'agir des personnes,...

L'évaluation des besoins et ses enjeux : rôle et outils de la MDPH ; le processus d'analyse des besoins et d'élaboration de réponses personnalisées, la prise en compte du projet de vie

Comprendre la notion de logique de parcours et celle d'évaluation des besoins à travers des exemples de situations

Adapter sa posture : la place des personnes dans la gestion des soins...

Jour 3 : Retours sur expériences, analyse de pratiques et évaluation

Observations des évolutions à travers :
- Les pratiques professionnelles « cœur de métier » ;
- Les relations avec les personnes accompagnées et les familles ;
- Les relations professionnelles au sein de l'équipe et de l'établissement ;
- Les relations avec des partenaires extérieurs.

L'utilisation des recommandations de bonnes pratiques (HAS/ANESM)



6. La préparation d'une journée d'étude dans le Cher sur la coopération entre l'Education Nationale et le médico-social, dans le cadre de l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap

Ce projet de journée fait suite à un cycle de journées organisées par le CREAI sur les différents départements de la région (nous avons d'ailleurs publié dans les Cahiers de l'Actif un article suite à la 1ère journée), et a pour objectif de proposer **un temps d'échange territorialisé sur ces questions aux enseignants et aux professionnels du médico-social**, où il s'agira d'appréhender ensemble les modalités de coordination pour une approche cohérente et congruente au service du parcours de scolarisation, d'aborder ce qui rassemble les acteurs et ce qu'il faut mettre en commun pour se comprendre, d'établir un inventaire des ressources territoriales et des initiatives locales pour composer des possibles en matière de projet mutualisé et partagé, à partir d'une intervention en plénière sur les questions d'inclusion et d'ateliers de partage de pratiques, le tout dans un contexte de transformation de l'offre médico-sociale.

Portée par le Ministre de l'Education Nationale et la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, l'inclusion scolaire recouvre un ensemble de pratiques qui vont dans le sens d'une transformation de l'école et de ses appuis, afin d'accueillir les enfants en situation de handicap.

Cette ambition demande des moyens humains et financiers mais également une autre organisation du travail, une véritable coopération de tous les acteurs ainsi qu'un changement de la conception du handicap. De l'école aux MDPH, du médico-social au sanitaire, des associations aux collectivités locales, tous les acteurs sont concernés pour que l'inclusion des enfants en situation de handicap soit au bénéfice des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers, mais aussi de la communauté éducative et de la société en général.

Grâce à ce travail d'élaboration, que nous souhaitons collectif, d'un temps d'échange territorialisé sur ces questions, il s'agira d'appréhender ensemble les modalités de coordination pour une approche cohérente et con-

Autres actions et interventions du CREAI :

Animation par la directrice du CREAI des Journées Nationales de l'APF France handicap sur le polyhandicap, à la MAS de Lorris les 31 mai et 1er juin 2018

L'animation par la directrice du CREAI d'un atelier sur le numérique aux Journées Nationales SESSAD de l'ANCREAI en novembre 2018 à Nantes





7. Création d'un Comité Régional du Travail Social (CRTS)

Le CREA I a proposé aux 3 grandes écoles de formation de la région et à l'URIOPSS l'élaboration d'une réponse commune et collective à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le HCTS.

Le CREA I, l'ITS, l'ERTS, l'IRFSS et l'URIOPSS ont répondu de façon partenariale à un appel à manifestation d'intérêt du Haut Conseil du Travail Social (HCTS) en faveur de la création de Comités régionaux du travail social. Notre projet, qui fait suite à un travail commun sur le travail social mené depuis les Etats Généraux du travail social en 2013, a été retenu et sera accompagné en région Centre-Val de Loire par l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA).

Constatant les enjeux qui pèsent aujourd'hui sur le travail social, amenant à la fois un repositionnement des différents acteurs et une autre façon de penser l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, nous pensons intéressant de construire un espace commun pour penser le travail social et le développement social avec l'ensemble des parties prenantes concernées : travailleurs sociaux, organismes gestionnaires, autorités publiques, écoles de formation, personnes accompagnées...

Notre projet a pour objectif de proposer un espace d'échange et de partage de pratiques centré en 2019 / 2020 sur le pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité, et d'animer une dynamique régionale sur le sujet, avec l'ensemble des acteurs dont vous faites partie.

En partant des travaux du HCTS et en s'appuyant sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté comme sur les politiques sociales inclusives et d'accompagnement dans le milieu ordinaire de l'ensemble des personnes en situation de vulnérabilité, nous souhaitons construire avec vous cet espace.

C— Formations et accompagnements en intra Formations inter Analyse des Pratiques Professionnelles

Un catalogue de formation-accompagnement renouvelé chaque année depuis 2016

Notre catalogue de formation est élaboré dès le mois de mars de chaque année civile, en collaboration étroite avec l'équipe des intervenants vacataires : évaluation individuelle des interventions et thématiques en cours, co-construction de nouvelles thématiques et de nouvelles modalités d'intervention. Sa construction est également élaborée en réunion d'équipe des permanents CREAL et ce, entre mars et juin de l'année civile.

Cette organisation permet ainsi d'adresser le catalogue de formation CREAL à l'ensemble des ESMS de la région dès début septembre de chaque année.

Nous proposons dans ce catalogue, toujours réactualisé, de mettre en perspective les spécificités de l'offre CREAL, à savoir :

- une équipe pluriprofessionnelle de formateurs-consultants expérimentés, issus des secteurs social, médico-social et sanitaire, titulaires de diplômes universitaires et riches d'expériences d'accompagnement, de formation, d'encadrement,
- une volonté d'être au plus près des professionnels de terrain et de participer à leur formation continue,
- une bonne connaissance des réflexions, enjeux et décisions politiques en cours,
- une expertise s'appuyant sur des missions d'observation-étude, de conseil-diagnostic et d'animation de groupes de réflexion et de travail départementaux et régionaux.

Nous proposons chaque année une réactualisation de notre offre de formation et des thématiques proposées. En 2018-2019 :

- ouverture d'un nouveau chapitre du catalogue depuis 2018, consacré au thème « Parcours et 'inclusion » et proposant de nombreux cycles de formation : démarche inclusive, accessibilité des supports, réseau et partenariat, coopération parents-professionnels, coordination d'équipe, participation des personnes. Ce chapitre intégrera entre autres les thèmes de « l'intervention au domicile », de « la coordination de parcours » et de « l'inclusion scolaire » en 2020.

L'enjeu pour le CREAL, comme pour l'ensemble des organismes proposant des formations-accompagnements à l'attention des professionnels en exercice, est de maintenir, voire de développer son activité dans un contexte de crise structurelle, de réforme de la formation professionnelle et de très forte concurrence. Pour ce faire, l'équipe du CREAL a souhaité développer plusieurs niveaux d'activités.

- Maintien d'un certain nombre de thématiques pour lesquelles nous sommes régulièrement sollicités en intra : secret professionnel, le dossier de la personne, la bientraitance, l'approche systémique, éthique de l'accompagnant, vie affective et sexuelle, parentalité, handicap et vieillissement...
- Développement des formations en intra et peu de formations proposées en inter.
- Développement de l'activité en analyse des pratiques (cf. infra).

1. LA FORMATION EN CHIFFRES :

Evolution des formations thématiques courtes en intra de 2013 à 2018

La demande de formation en intra se stabilise depuis 2016, on note toutefois une **légère hausse de la demande d'environ 11% entre 2017 et 2018.**

ANNEE	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	NOMBRE DE STRUCTURES CONCERNEES	NOMBRE DE PROFESSIONNELS	DEPARTEMENTS CONCERNES	SECTEUR
2013	30 JOURS	12 STRUCTURES	360	45-28-37	Enfant et adulte
2014	28 JOURS	15 STRUCTURES	336	45-37-36-28	Enfant et adulte
2015	22 JOURS	11 STRUCTURES	264	41-45-37-36-28-18	Enfant et adulte
2016	58 JOURS	30 STRUCTURES	696	41-45-37-28-18	Enfant et adulte
2017	52 JOURS	27 STRUCTURES	624	41-45-37-28-18	Enfant et adulte
2018	59 JOURS	35 STRUCTURES	708	41-45-37-28-18	Enfant et adulte

Les thèmes retenus pour l'année 2018 sont les suivants :

Plus de **24 thématiques différentes** ont été demandées par les établissements médico-sociaux de la région. Les plus demandés se regroupent parmi les grands chapitres proposés dans le catalogue, à savoir :

- ⇒ Parcours et inclusion : état des lieux, enjeux et perspectives
- ⇒ Les Droits et les pratiques
- ⇒ Les pratiques professionnelles
- ⇒ Accompagnement et relation avec les personnes accompagnées.

Groupe de rencontre et échanges entre parents
Parcours, histoires de vie et coopération Familles-Professionnels
Le vieillissement des personnes en situation de handicap
La bientraitance et les risques de maltraitance
Démarche inclusive
Dynamique de bientraitance
Modalité de coopération entre familles et professionnels
Responsabilité juridique des éducateurs
Ethique de l'accompagnement
Intervenir auprès de personnes avec autisme
Réfléchir et analyser les pratiques professionnelles d'accompagnement parental en service d'AEP
Ecrits professionnels et animation de réunion
Mise en œuvre et pratique du droit des usagers en CAMSP
Secret professionnel
Accompagnement à la vie affective et sexuelle
Secret et information partagée
Bientraitance et éthique de l'accompagnant
Organisation du travail et gestion du temps
Accueil et organisation
Mandataires judiciaires et secret professionnel
Ecrire en situation professionnelle
Culture Projet
Sensibilisation approche systémique

La fidélisation d'une équipe de formateurs expérimentés depuis 2015

Le bon fonctionnement d'une équipe de formateurs vacataires, en formation initiale comme en formation continue, relève toujours d'une alchimie assez complexe qu'il s'agit de prendre en considération.

Afin de fidéliser cette équipe stable d'une quinzaine d'intervenants - dont une dizaine intervient très régulièrement pour le CREAI en formation comme en analyse des pratiques - il nous semble judicieux de maintenir **un dispositif opérationnel depuis 2015** :

- **Coordination du service Formation par un conseiller technique** spécifiquement en charge (à 50% ETP) de ce service, en lien direct et « permanent » avec les formateurs et avec les directions d'établissements et services,
- **Une assistante administrative dédiée** au service Formation depuis de nombreuses années,
- **Co-construction systématique du projet de formation** entre direction, coordonnateur CREAI et formateur selon un protocole désormais acquis.
En effet, les formateurs du CREAI se mettent systématiquement en lien avec le commanditaire, ce qui est très apprécié par les uns et les autres et permet d'affiner les contenus du programme de formation et de les adapter aux demandes et contextes institutionnels spécifiques,
- **Recrutement régulier de nouveaux formateurs** : deux intervenants sur l'analyse des pratiques et/ou la formation en 2018. Ces formateurs sont systématiquement recrutés en fonction de leur expérience initiale de l'accompagnement (travailleurs sociaux et/ou psychologues), diplômes universitaires et pratiques solides en formations initiale, continue et en analyse des pratiques.

Des échanges réguliers entre formateurs, entre formateurs et coordonnateur de formation mais également des espaces de réunion investis permettent la mise en lien et en sens de nos actions. Concernant plus largement les réunions formateurs-vacataires au Creai, nous proposons d'organiser depuis 2018 deux réunions de travail par année scolaire :

- ⇒ **la réunion annuelle des formateurs** qui se déroule début septembre et permet d'évoquer les activités du service formation, dont l'analyse des pratiques. Cette réunion accueillera en 2019 l'ensemble des intervenants vacataires du Creai, y compris concernant les études.
- ⇒ **une réunion annuelle spécifique concernant l'Analyse des Pratiques** (réunissant uniquement les intervenants en AP), organisée lors du premier trimestre de l'année civile et permettant d'évoquer les activités en cours : situations spécifiques, pratiques, réflexions thématiques etc....

Il faut noter (cf. tableaux pages suivantes) les **très bons retours des ESMS concernant les multiples prestations des formateurs du CREAI**. Cela nous permet d'entretenir ainsi une dynamique constructive de projets, de travail en réseau et de développement.

Une dynamique de réseau : de nombreuses associations sollicitent le CREAI pour des projets de formation-accompagnement diversifiés et à long terme

Si nous veillons à la dynamique du réseau, au-delà des réalités partenariales, nous sommes également sensibles à la nécessité de rester en lien et en contact avec de nombreux ESMS.

Ainsi, nous fidélisons plusieurs ESMS et de nombreuses collaborations se développent et s'enracinent depuis l'année 2016. Ceci est véritablement une tendance lourde en termes de fonctionnement et d'organisation.

En effet, nous remarquons que plusieurs associations font appel à nos services suite à des rencontres partenariales entre la direction du CREAI et les directions d'associations ou d'établissements (projets qu'il est par ailleurs nécessaire de consolider dans le temps), mais aussi suite à des interventions en formation-accompagnement appréciées et au désir de prolonger (souvent à la demande des équipes) des cycles de formation.

Les ESMS nous sollicitent alors pour co-construire une suite à donner à un cycle initial de formation. Cette continuité de lien permet d'envisager des projets à long terme, de créer une véritable dynamique partenariale, mais également de réseau et ainsi d'affiner et de prolonger nos contenus de formation.

Pour exemples :

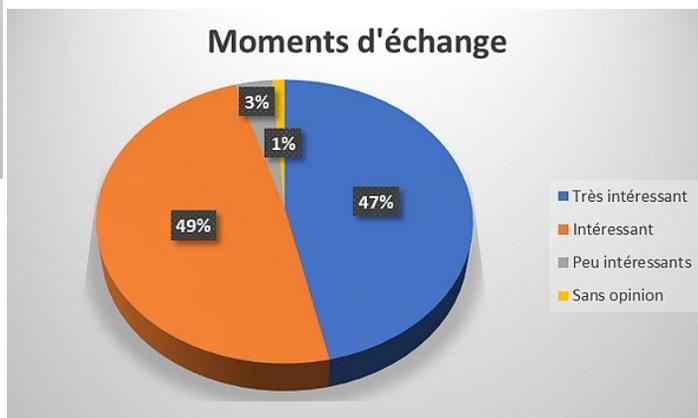
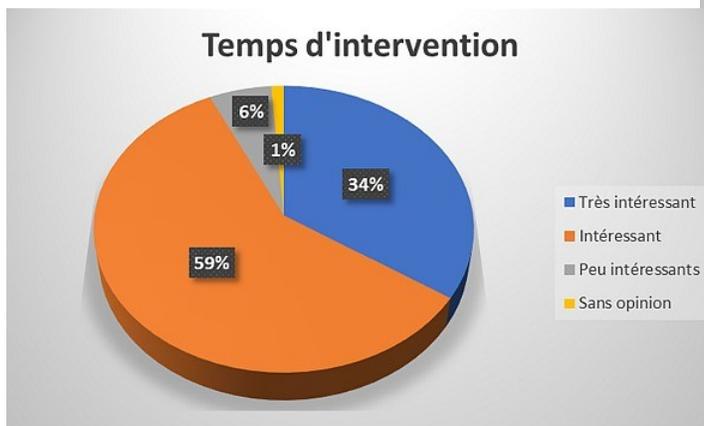
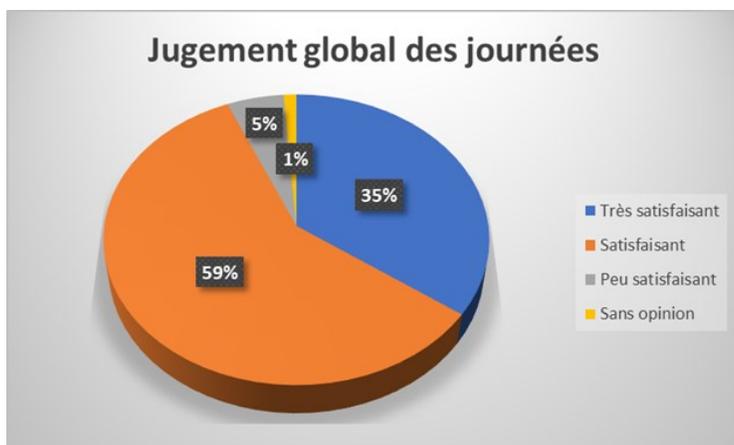
- ◆ *De nombreux SESSAD de la région nous ont sollicités à plusieurs reprises sur le thème de la famille, de la parentalité et du handicap.
Ces actions de formation ont parfois donné lieu à la mise en place d'autres actions de formation-accompagnement : module de six journées dans l'IME concernant « les modalités de coopération entre professionnels et parents en IME », mise en place d'un groupe de rencontres et d'échanges entre parents au sein de ce même IME, groupes 2017 et 2018 animés en binôme par une professionnelle de l'IME et une formatrice vacataire du CREAI.
L'IME nous a plus récemment sollicités pour la mise en place de séances d'Analyse des Pratiques.*
- ◆ *Un important projet de formation concernant « la démarche inclusive » s'est déroulé en 2018 dans un IME et pourrait donner lieu à de nouvelles actions de formation. L'IME nous sollicite très régulièrement dans le cadre d'actions de formation au long cours : cela a été le cas en 2018 sur le thème de « l'interdisciplinarité » par exemple.*
- ◆ *Nous avons été sollicités sur le thème "Handicap et vieillissement en FH et ESAT".*
- ◆ *Des foyers d'hébergement nous ont sollicités en 2016, 2017 et 2018 concernant différents thèmes de formation : l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique, la co-réalisation des projets individualisés dans une dynamique de bientraitance, la vie intime et sexuelle de la personne en situation de handicap, handicap et vieillissement, l'éthique de l'accompagnement.*
- ◆ *Un IME-SESSAD nous a proposé d'animer plusieurs cycles longs de formation : les écrits professionnels, la bientraitance, les modalités de coopération parents-professionnels.*
- ◆ *Nous développons notre collaboration avec les associations de mandataires judiciaires depuis 2016 et organisons pour une association de mandataires indépendants des journées de formation et cycles de conférences depuis 2017. Cette collaboration s'est poursuivie en 2018 avec l'organisation d'un nouveau cycle de formations sur les thèmes « Bientraitance » et « Secret professionnel ».*
- ◆ *Un IME nous sollicite régulièrement sur différentes thématiques : éthique de l'accompagnement, secret professionnel.*
- ◆ *Nous sommes davantage sollicités en protection de l'enfance depuis 2017, ce que nous souhaiterions développer et ce qu'il faut entre autres et semble t-il mettre en lien avec le bon fonctionnement du groupe régional en protection de l'enfance. Les thématiques pour lesquelles nous intervenons concernent : accompagnement à la mise en place de l'analyse des pratiques, la Loi 2016 en Protection de l'Enfance, les écrits professionnels, l'archivage.*
- ◆ *Des « groupes de rencontre entre parents » sont animés par un intervenant CREAI depuis 2016. Ils se poursuivront en 2019. La même association nous sollicite régulièrement : droits des usagers, parentalité vulnérable.*

2. FORMATIONS INTER ET INTRA ET ACCOMPAGNEMENTS

Evaluation des formations en intra : un taux de satisfaction qui mérite d'être souligné

Lors de chaque journée de formation en intra, il est demandé aux participants de remplir un questionnaire anonyme qui permet d'évaluer la journée.

Une synthèse de l'ensemble des questionnaires remplis (175) a été réalisée. Les participants sont dans l'ensemble satisfaits ou très satisfaits, aussi bien sur l'appréciation globale de la journée de formation que pour les temps d'intervention et d'échanges.



Les formations thématiques inter-établissements : baisse de l'activité en lien avec les contraintes budgétaires des ESMS

Tableau comparatif de l'évolution des formations en inter au CREAI

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de formations proposées	18	19	16	39	36	35
Nombre de formations réalisées	9	7	6	10	9	0
Nombre de personnes ayant suivi une formation	91	86	34	99	59	0
Nombre de formations annulées	9	12	10	29	27	35

Les formations en Inter n'ont pas fonctionné cette année : on n'a compté que quelques inscrits pour une dizaine de formations au maximum et un nombre d'inscrits ne permettant pas de maintenir la formation (2 ou 3 inscrits).

Seule la conférence concernant le thème « réseau-partenariat » a mobilisé 40 professionnels. Cette conférence a été reportée en janvier 2019 pour des raisons d'organisation.

Il est systématiquement proposé aux ESMS ayant inscrit des professionnels de déplacer la formation en intra, au sein de leur établissement. Dans certains cas, il a été possible de transformer l'offre ; pour d'autres, souvent de petites structures, il n'a pas été possible de le faire.

C'est pour cette raison que le choix a été fait, sur le catalogue 2019, de n'inscrire que quelques formations en inter et de proposer les autres en intra.

Evaluation-diagnostic et accompagnement de projets

Quelques chiffres

ANNEE	Nombre de jours d'accompagnement	Nombre de structures concernées	Département concerné	Secteur
2015	31,5	6	28-41-45	Adulte/enfant
2016	35	5	18-28-41-45	Adulte/enfant
2017	40	6	18-28-41-45	Adulte/enfant
2018	30,5	8	18-28-36-37-45	Adulte/enfant

En 2018, le nombre d'établissements et services ayant bénéficié d'une action d'accompagnement en lien avec la démarche qualité (évaluation interne, projet d'établissement ou de services, accompagnement méthodologique...) a augmenté, un constat encourageant en termes de visibilité pour cette activité. Parallèlement, le nombre de jours d'interventions pour chaque accompagnement diminue, à l'instar de la durée moyenne d'une formation, entraînant pour l'activité accompagnement-diagnostic une diminution du nombre de jours réalisés sur l'année.

La majorité des établissements ayant mobilisé le CREA I pour des accompagnements sont adhérents et/ou contributeurs. L'effort d'information et de sensibilisation des établissements et services concernant cette activité doit être poursuivi et élargi aux non-adhérents et non-contributeurs.

Photographie des accompagnements menés

Thème	Commanditaire	Dpt	Pilote / Formateur	Nb jours total // montant total
Accompagnement d'un l'IME au projet d'établissement	Institut Médico-éducatif	45	T. Tourte	9,0
Accompagnement d'un FV à l'actualisation de son projet d'établissement	Foyer de Vie	45	T. Tourte	7,5
Accompagnement projet de service	SESSAD	37	S. Demoustier	9,0
Accompagnement d'un IME à l'actualisation de son projet d'établissement	Institut Médico-éducatif	28	J. Choplin	7,0
Finalisation du projet de service d'une MAS	Maison d'Accueil Spécialisée	36	S. Demoustier	3,5
Accompagnement à la révision du projet de service – Avenant	SESSAD	37	S. Demoustier	1,0
Accompagnement à l'évaluation interne avec ARSENE	IME SESSAD	45	T. Tourte	10,0
Accompagnement à la révision du projet d'établissement	IME SESSAD	45	T. Tourte	20,0
Accompagnement dans l'évolution de l'offre de service du SESSAD	SESSAD	28	J. Pollet	3,0

Les actions menées en 2018 visent principalement le soutien méthodologique des équipes dans l'élaboration et/ou à la révision du projet d'établissement ou de service. Si la durée d'intervention est variable, l'objectif reste le même : **faciliter l'élaboration du projet dans une dynamique participative et dans une perspective d'appropriation de la démarche d'amélioration continue de la qualité.**

En Septembre 2018, le CREA Val de Loire engage son premier accompagnement à la **conduite de l'évaluation interne avec ARSENE** (Application pour la Restitution et la Synthèse En ligne d'une Nouvelle Evaluation interne), l'outil développé par le réseau des CREA pour la conduite de la nouvelle évaluation interne. Le



retour d'expérience laisse entrevoir des échanges qu'ils ont de leurs groupes de travail : un référentiel et un accompagnement de qualité, une application facile d'accès et économe en temps, mais un rapport automatisé incomplet si les équipes n'inscrivent pas l'. Ce bilan, mis en perspective avec le retour de l'intervenant, ont conduit à l'ajustement méthodologique des futurs accompagnements prévus dès le premier semestre 2019.

L'arrivée d'une conseillère technique, au second semestre 2018, vient renforcer l'équipe et soutenir le développement de cette activité. Ce renfort a notamment facilité l'information des établissements et services concernant l'offre « accompagnement à la conduite de l'évaluation interne », et aboutit aux démarrages de 2 accompagnements sur le premier trimestre 2019.

Plus largement, les besoins exprimés par les établissements et services en termes d'accompagnement sont fortement liés aux évolutions du secteur : actualisation du projet suite à une évolution de l'organisation (plateforme, dispositif...), conduite de l'évaluation interne dans la perspective d'une transformation à venir, d'un travail sur le CPOM, actualisation des outils qualité en lien avec les évolutions du secteur...

3. LE DÉVELOPPEMENT IMPORTANT DE L'ACTIVITÉ EN ANALYSE DES PRATIQUES

Le développement de l'activité en Analyse des Pratiques (AP) est probablement le fait marquant en 2018, tant concernant les équipes d'accompagnement (majoritaire) que d'encadrement.

Nous avons communiqué à ce propos dès novembre 2017, le CREA n'étant pas toujours bien identifié par les ESMS concernant ce champ d'intervention.

Nous demeurons à l'entière disposition des équipes de direction pour affiner le choix des intervenants et l'organisation des séances et abordons la dimension tarifaire dès nos premiers échanges.

Une fois la demande analysée et discutée, les formateurs appellent systématiquement les directions d'établissements et services et ce, en amont de l'intervention. Cela permet un premier contact, mais également d'affiner les modalités pédagogiques, de co-construire un projet d'intervention et de préciser les modalités d'organisation.

Les directions d'ESMS qui nous sollicitent soulignent ce qu'elles considèrent être nos points forts :

- les formateurs du CREA Centre-Val de Loire intervenant dans le cadre de l'analyse des pratiques (AP) sont systématiquement titulaires de diplômes des secteurs médico-social et/ou sanitaire (formations initiales d'éducateurs spécialisés, ou d'infirmiers en psychiatrie, ou de psychologues cliniciens), formateurs en travail social (intervenants en formations initiale et continue) et titulaires de diplômes et titres universitaires : psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, philosophie...
- ils possèdent toutes et tous une longue et solide expérience dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles. Cet élément est fondamental tant les directions des ESMS sont sensibles aux parcours et expériences croisées des formateurs CREA dans un contexte par ailleurs contraint et souvent tendu au sein des ESMS.

L'équipe pluriprofessionnelle de formateurs permet ainsi aux directions d'établissement et services de disposer d'une pluralité de profils pouvant répondre à des besoins et pratiques diversifiés (établissements/services, équipes, publics accompagnés, missions...), quel que soit leur champ d'intervention.

Nous sommes en effet sollicités pour des projets divers (objectifs, équipes, publics...) et actuellement surtout sur des profils d'intervenants proposant une approche plurielle et interdisciplinaire (travailleurs sociaux de formation initiale). Cela semble s'expliquer d'une part par les évolutions du secteur (au-delà d'une culture initiale très « psychologisante »), mais également par la nécessité de répondre à de nouveaux besoins, en lien entre autres avec la raréfaction des espaces de réunion et de réflexion dans les ESMS. Cela nécessite d'établir d'emblée un cadre de travail et d'élaboration commun cohérent, l'AP n'ayant pas pour objet de se substituer aux réunions institutionnelles et d'équipe.

Nous sommes également toujours sollicités sur des profils d'intervenants de type psychologue clinicien de formation initiale, en particulier dans le cadre de l'accompagnement de personnes autistes et/ou présentant d'importants troubles psychiques. A ce titre, nous avons recruté 2 nouveaux intervenants en 2018.

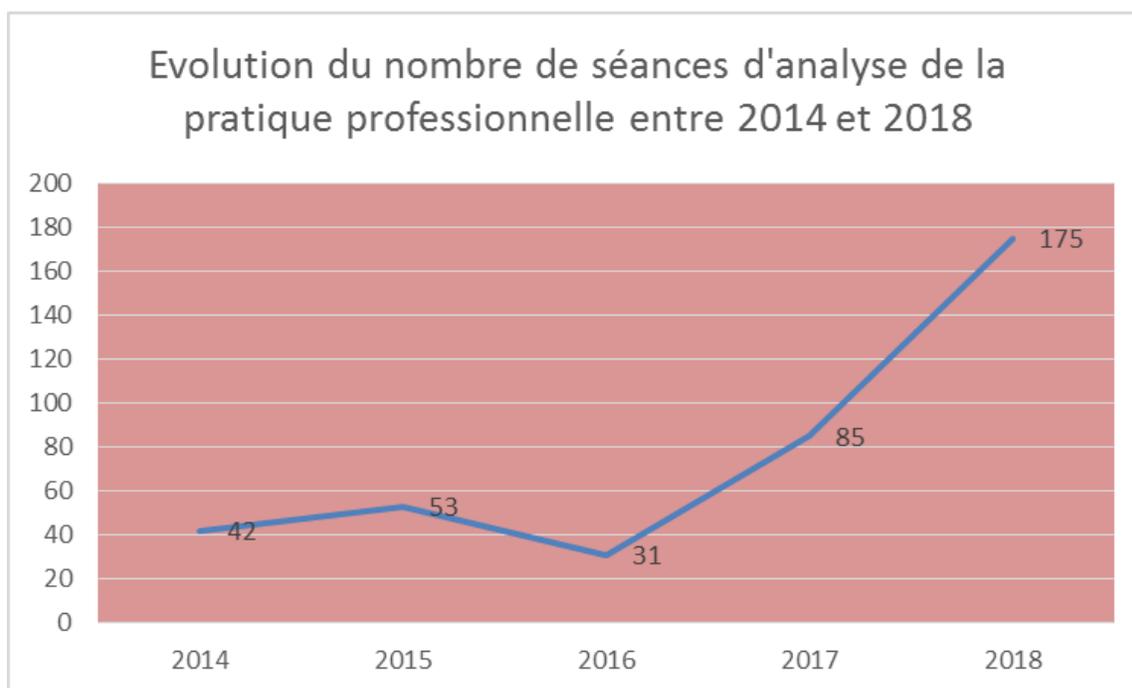
En 2018, nous avons été retenus sur de nombreux nouveaux marchés dont plusieurs concernaient l'analyse des pratiques d'encadrement :

- CIAS (3 groupes),
 - ITEP (5 groupes),
 - SAVS (accompagnement individualisé de la pratique d'encadrement),
 - IME (autisme) (2 groupes),
 - IME (groupe fonctionnant selon la méthode Balint),
 - SAE MO (2 groupes), ESMS de l'APAJH45 (nombreux groupes),
 - IME (nombreux groupes),
 - IME-Sessad, Sessad autisme,
 - Cadres intermédiaires,
 - FO,
 - Foyer d'Hébergement,
- auxquels il faut ajouter les actions en cours.

Les formateurs du CREAL sont régulièrement en lien avec le coordonnateur du service Formation et nous avons également mis en place sur 2019 :

- un temps de réunion incluant la réunion annuelle des formateurs (septembre),
- un temps de réunion spécifique Analyse des Pratiques (septembre si besoin et mars de l'année civile), ce qui permet de faire le point sur les activités et pratiques en cours.

ANNEE	NOMBRE DE SEANCES	NOMBRE DE STRUCTURES CONCERNEES	SECTEUR	DEPT
2014	42 séances de 2H (en moyenne)	3 STRUCTURES	Adulte	28-45
2015	53 séances de 2H (en moyenne)	5 STRUCTURES	Adulte—Enfant	28-45
2016	31 séances de 2H (en moyenne)	5 STRUCTURES	Adulte—Enfant	28-45
2017	85 séances de 2H (en moyenne)	9 STRUCTURES	Adulte—Enfant	28-41-45
2018	175 séances de 2H (en moyenne)	13 STRUCTURES	Adulte—Enfant	28-37-41-45





4. LES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM) : JOURNÉES DE FORMATION DANS LE CADRE D'UNE FORMATION ANCREAI-CNIGEM

Le travail réalisé par le CREA Centre-Val de Loire sur les GEM, à la suite de l'étude menée en 2017, s'est poursuivi en 2018 à travers deux jours de formation à destination des différents acteurs des GEM (adhérents, membres, animateurs, parrains, gestionnaires), dans le cadre d'une formation organisée et animée par le CNIGEM et l'ANCREAI, avec l'appui du réseau des CREA.

Tenus en mars 2018 à Orléans, ces deux jours de formation ont chacun réuni une dizaine de personnes. De plus, les « professionnels » des GEM étaient plus nombreux que les adhérents et membres, peu représentés. Formation nationale visant la diffusion d'un même niveau d'information concernant le nouveau cahier des charges des GEM de 2016, cette formation avait également pour objectifs :

- de clarifier les rôles, missions et responsabilités de chaque acteur des GEM,
- de favoriser l'échange de pratiques au sein des GEM existants issus d'une même région (adhérents, salariés, gestionnaires et parrains).

Au-delà de la présentation de quelques éléments historiques, il s'agissait de présenter le cadre réglementaire dans lequel évoluent les GEM, de mettre au travail des termes tels que « participation sociale », « autonomie », « responsabilité », « vulnérabilité » et dans une démarche réflexive, d'amener les participants à analyser et critiquer leurs propres pratiques et l'existant dans leur GEM.

Les deux sessions tenues en région Centre-Val de Loire ont fait apparaître des pratiques et des représentations variées et souligné la nécessité d'accompagner les professionnels quant à leurs représentations des personnes en situation de vulnérabilité et leur cristallisation dans des postures et des pratiques professionnelles. De la même façon, l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité à la participation sociale et vers leur pouvoir d'agir paraît un enjeu prioritaire, dans un premier temps probablement dans des espaces et des moments qui leur soient dédiés, à distance des professionnels. Les deux jours de formation mixtes ont fait apparaître les difficultés pour les personnes en situation de vulnérabilité à s'exprimer et à se positionner dans des espaces mixtes et à l'inverse, une plus grande facilité dans le cadre d'un entre-soi.

Perspectives 2019

Une 3e journée de formation est prévue en mars 2019, dans les locaux du CREA Centre-Val de Loire. Également destinée aux différents acteurs des GEM (adhérents, membres, parrains, gestionnaires), cette dernière journée a vocation à suivre et à mesurer les évolutions éventuelles des différents GEM de la région en l'espace d'un an, en adéquation avec le nouveau cahier des charges de 2016.

Formation : perspectives 2019-2020

Si nous avons proposé de façon expérimentale, dans les catalogues 2018 et 2019, un cycle de conférences de 3 ou 4 heures concernant des thématiques d'actualité, nous envisageons de proposer également en 2020 le thème de « l'intervention au domicile » et celui « de la coordination de parcours » (projets en réflexion).

Il nous semble judicieux de poursuivre cette activité-catalogue en 2020 à partir de thématiques ciblées et d'actualité :

- ⇒ Partenariat et réseau,
- ⇒ Coordination de parcours,
- ⇒ Intervention au domicile.

Par ailleurs, le catalogue des formations-accompagnements 2020 sera en cours d'élaboration dès le mois de mars 2019 : rencontres et échanges avec les formateurs, recrutement de nouveaux formateurs, réalisation et mise en page entre avril et juin 2019 de façon, comme l'an dernier, à pouvoir adresser le catalogue 2020 dans les ESMS dès septembre 2019.

Les travaux d'Aude Dufaut-Munier (cadre de santé stagiaire au CREAI en décembre 2018) d'analyse de l'ensemble des questionnaires de satisfaction et l'étude conduite pour l'ARS par Charlotte Perrot-Dessaux, Conseillère technique et d'étude au CREAI, sur les besoins d'accompagnement et de formation dans le cadre de la transformation de l'offre, ont permis de mettre en perspective de nouvelles demandes thématiques de formation :

- ⇒ Accompagner au domicile,
- ⇒ Place et enjeux du numérique et des réseaux sociaux dans l'accompagnement,
- ⇒ Développement de l'enfant,
- ⇒ Troubles de la Conduite et du Comportement,
- ⇒ Aide aux aidants,
- ⇒ Habitat inclusif.

Concernant l'activité « Accompagnement », une seconde vague d'évaluation interne devrait offrir un contexte favorable au déploiement d'ARSENE en région Centre-Val de Loire. Le travail d'information sur la démarche d'accompagnement CREAI et le support ARSENE doit être poursuivi, et passera notamment par l'organisation d'informations collectives départementales Arsene.

A l'instar du pôle Formation, l'équipe dédiée à l'activité « Accompagnement qualité » devrait être renforcée. La formation d'un intervenant à la conduite de l'évaluation avec ARSENE et à la démarche d'accompagnement à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement est envisagée dès le premier semestre 2019.

Par ailleurs, au regard du développement important de l'activité en analyse des pratiques, il pourrait être judicieux de recruter de nouveaux formateurs.

D—LES ÉTUDES

« Accompagner les tout-petits et leurs familles : prévention, dépistage, diagnostic et intervention précoces ». Etude sur les CAMSP de la région Centre-Val de Loire-volet 2

Contexte et commande de l'Agence Régionale de Santé

En 2018, le CREAI Centre-Val de Loire a poursuivi l'étude portant sur les CAMSP de la région Centre-Val de Loire, étude réalisée pour l'Agence régionale de santé et engagée en 2017. Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ont pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accueillent des enfants de 0 à 6 ans. Les CAMSP peuvent être polyvalents ou spécialisés dans l'accompagnement d'enfants présentant le même type de handicap.

D'un point de vue législatif, c'est la loi n°75-534 d'orientation du 30 juin 1975 qui a prévu la création des services spécifiques adaptés que sont les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP). Par ailleurs, l'annexe XXXII bis, ajoutée par le décret n°76-389 du 15 avril 1976 au décret n° 56-284 du 9 mars 1956, fixe les conditions techniques d'agrément des CAMSP.

La loi d'orientation no 75-534 du 30 juin 1975 et le décret no 76-389 du 15 avril 1976 (annexe XXXII bis)4, à la suite des décrets no 56-284 du 9 mars 1956 et no 63-146 du 18 février 1963 définissant l'agrément des CMPP (Centres médico-psycho-pédagogiques), définissaient ainsi les conditions d'agrément des CAMSP :

« Les CAMSP ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premiers et deuxièmes âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. »

Ces textes ayant été abrogés par l'effet de l'entrée en vigueur du nouveau Code de l'action sociale et des familles puis de la loi no 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la définition actuelle des missions des CAMSP résulte notamment des dispositions de l'article L. 2132-4 du Code de la santé publique. Ainsi la prise en charge s'effectue-t-elle sous forme de cure ambulatoire comportant l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire ; elle comporte une action de conseil et de soutien de la famille ou des personnes auxquelles l'enfant a été confié.

Plusieurs études ont été menées ces dernières années, tant au niveau national qu'au niveau régional, sur ces dispositifs : la CNSA a ainsi confié en 2009 une étude au CREAI Rhône-Alpes au plan national, qui avait montré la diversité et la richesse des actions conduites au sein de ces structures, et identifié 5 rôles joués par les CAMSP :

- organisateurs de parcours de soins,
- assembleurs d'activités,
- promoteurs de compétences parentales,
- ressources et expertises pour leurs partenaires,
- passeurs de relais.

Dans la suite de cette étude, l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire avait confié en 2010-2011 au CREAI Centre-Val de Loire une **étude portant sur l'activité 2008 des 12 CAMSP implantés à l'époque en région**, afin d'analyser le positionnement de chaque structure sur son territoire, les missions qu'elle met en œuvre, ses points forts et ses points faibles, notamment en termes d'accessibilité, de réponse aux besoins, de publics pris en charge, de missions à mettre en œuvre, ainsi que les articulations existantes avec les autres acteurs présents sur le territoire. Cette étude comprenait une fiche par structure et une analyse régionale, intégrant les éléments départementaux.

L'offre précoce envers des tout-petits souvent fragiles suppose une réponse de proximité, à la fois géographique et temporelle. Une offre également spécifique selon les problématiques développées par l'enfant. Une offre, enfin, articulée avec son environnement et les acteurs du soin et de l'accompagnement, afin de garantir des parcours de vie fluides, comme le préconise le rapport Piveteau, « Zéro sans solution ».

Les CAMSP font partie intégrante d'un dispositif global d'accompagnement des parcours de vie des personnes en situation de handicap, en se situant dans l'accueil des enfants de moins de 6 ans et à l'interface du secteur sanitaire et du secteur médico-social, tout en orientant leur action vers l'intégration de l'enfant dans les structures ordinaires.

Ils peuvent être polyvalents ou spécialisés, ancrés sur des territoires de vie, dans lesquels d'autres acteurs du soin et de l'accompagnement médico-social peuvent, à des degrés divers, intervenir en complémentarité.

Leur extrême diversité est liée à leur histoire, à leur territoire d'implantation et aux besoins de ce dernier, au statut de leur organisme gestionnaire..., et à la façon dont les CAMSP sont positionnés dans l'ensemble du dispositif de prévention, de diagnostic et d'accompagnement, sur leur territoire et en lien avec l'offre disponible sur celui-ci.

En 2013, le Conseil Interministériel du Handicap (CIH) a souhaité que soit davantage structuré le dispositif de diagnostic et que soit garantie son accessibilité. Afin de concrétiser cette orientation, un groupe de travail a réuni des représentants de la CNSA, de la DGCS, de l'ANECAMSP, de la CNAM, d'ARS, de Conseils Départementaux et de l'ADF, afin d'appréhender l'activité des CAMSP pour la mettre en regard des besoins sur des territoires, en créant un outil de collecte de données d'activité de ces derniers afin de rendre possible leur agrégation nationale. Ce travail a abouti à la publication de l'arrêté du 28 janvier 2016 fixant le rapport d'activité type des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce. Cet arrêté rend obligatoire la réalisation d'un rapport d'activité type pour chaque CAMSP, qui doit être rendu aux ARS annuellement, pour une diffusion à la CNSA ensuite. Une analyse nationale des rapports d'activités de 2014 de 179 CAMSP et 70 antennes a été élaborée en 2015.

Les enjeux des missions des CAMSP — prévention, du dépistage, du diagnostic et de l'intervention précoces — ont fait l'objet de recommandations de l'ANESM.

CNSA, Rapport d'activité des CAMSP : synthèse nationale des résultats 2014, janvier 2016, disponible en ligne à l'adresse : https://www.cnsa.fr/documentationrapport_dactivite_des_CAMSP_2016_definitif.pdf

Anesm, Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé des enfants en centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), novembre 2014, disponible en ligne à l'adresse : https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-03/ane-transrbpp_l_accompagnement_des_enfants_en_CAMSP.pdf

Dans ce contexte, **l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire a souhaité confier au CREAI Centre-Val de Loire la réalisation d'une analyse des rapports d'activité des CAMSP de la région, sur l'activité 2015** – finalement, il est apparu qu'il serait plus pertinent d'analyser les rapports d'activité 2016. Par ailleurs, et au-delà de l'obligation liée à ce nouveau mode de présentation des rapports d'activité, des questions liées aux missions des CAMSP et à l'évolution de leurs activités se posent aujourd'hui, invitant l'ARS à s'appuyer sur les rapports d'activité harmonisés pour tenter de les éclairer, comme pour proposer d'instaurer, à cette occasion, une dynamique d'échange départementale entre CAMSP sur ces rapports et ce qu'ils mettent en évidence.

Un certain nombre de questions ont en effet été soulevées notamment par la Délégation régionale de l'Anecamsp et portées à la connaissance de la Directrice Générale de l'ARS. Si les missions des CAMSP sont celles de concourir à une prévention des situations, une évaluation pluridisciplinaire, un diagnostic précoce et un accompagnement médico-social pour tous types d'enfants, les CAMSP et leur Délégation régionale et nationale considèrent qu'ils ont besoin d'être soutenus dans ces missions, dans un contexte où, en plus de la polyvalence qui les caractérise souvent, il leur est demandé de prendre en compte et d'accompagner des enfants ayant des problématiques spécifiques.

C'est ainsi que les CAMSP s'inscrivent dans le cadre des plans Autisme, qu'ils sont amenés également à œuvrer auprès d'enfants prématurés avec le GERC (Grandir en région Centre), comme ils le seront peut-être demain auprès d'autres types d'enfants... Le risque encouru, si ces évolutions ne sont pas prises en compte dans le fonctionnement et le financement des CAMSP, est de privilégier un type d'enfants au détriment de l'autre, dans un contexte de listes d'attente très longues, et de mettre à mal leur polyvalence. Et ce, dans un contexte territorial fortement inégal en matière de démographie médicale dans la région. De même, les obligations qu'ils doivent intégrer conduisent les CAMSP à déployer des moyens en matière d'informatisation, en lien avec les rapports d'activité harmonisés, comme avec les perspectives de dossier médical partagé.

Cette étude sur les CAMSP devait prendre en compte un double enjeu : celui de la polyvalence des CAMSP et celui de l'accès aux soins sur les territoires, dans un objectif de fluidité des parcours de vie et de soins, dans la continuité du rapport Piveteau.

Dans ce cadre et au regard de l'impossibilité des CAMSP à répondre seuls à toutes ces missions et aux besoins de tous les jeunes enfants concernés, face à l'importance des partenaires des CAMSP, l'objet de cette étude réalisée par le CREAI a été élargi à une perspective plus large que celle des CAMSP : celle de la participation et de la coopération d'un réseau d'acteurs mobilisés dans la prévention, le diagnostic, le dépistage et l'intervention précoces. Cet objet d'étude a été abordé dans le volet qualitatif de ce travail.

Ainsi, cette étude comporte deux volets :

→ Un premier volet quantitatif, correspondant à l'analyse des rapports d'activité standardisés des CAMSP et transmis à la CNSA, volet réalisé en 2017,

→ Un second volet qualitatif visant à approfondir les problématiques identifiées dans le premier volet, à savoir :

Comment organiser le positionnement des acteurs ordinaires jusqu'aux acteurs les plus spécialisés sur un territoire afin de répondre aux enjeux du repérage, du diagnostic et de l'intervention précoces ?

Comment organiser ou développer, sur les territoires, les réponses existantes pour améliorer le repérage, le diagnostic et l'intervention précoces ?

Afin de favoriser la réactivité des acteurs et la mobilisation des ressources, comment articuler les CAMSP avec les dispositifs en faveur de la petite enfance ?

Comment faire essaimer les connaissances pour que les pratiques d'accompagnement adaptées se diffusent auprès des personnes qui partagent la vie des enfants ? Comment transférer les connaissances entre les lieux spécialisés et les espaces de vie quotidienne des enfants ?

La méthodologie proposée et adoptée dans le cadre de ce second volet qualitatif a été construite au regard des enjeux suivants :

- comprendre la prévention, le dépistage, le diagnostic et l'intervention précoces en région Centre-Val de Loire ;
- interroger l'inscription et le positionnement des CAMSP dans un réseau d'acteurs ;
- analyser la construction, les obstacles et les facilitateurs du parcours de l'enfant ;
- considérer et analyser l'échelle territoriale départementale pour étudier l'offre territoriale, les réponses apportées et la construction du parcours de l'enfant.

Ce second volet a été composé de deux parties distinctes, mais liées entre elles.

La première partie a donné lieu à l'organisation de réunions collectives et d'entretiens individuels avec des familles dont l'enfant est ou a été suivi par un CAMSP, afin de recueillir leur vécu et leur témoignage concernant leur expérience de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de l'intervention précoces. Focalisés sur le parcours de la famille et le parcours de soin de l'enfant avant, pendant et après le CAMSP, ces entretiens ont visé à recueillir et à comprendre le vécu des familles confrontées à la problématique de la prévention, du dépistage, du diagnostic et/ou de l'intervention précoces.

Au total, 32 familles ont été interrogées dans le cadre de ce travail.

Entre mai et juin 2018 ont été organisées six réunions départementales réunissant les CAMSP et leurs partenaires, ayant pour objet la problématique de la coopération entre différents acteurs, abordée à partir de plusieurs thématiques. La mise en place de ces rencontres avait **pour objectif d'interroger et d'analyser la coopération entre les CAMSP et les acteurs du territoire concernés par la prévention, le dépistage, le diagnostic et l'intervention précoces, dans une perspective territorialisée, avec pour question centrale : comment travailler la question de la coopération entre les CAMSP et d'autres acteurs du territoire pour l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques ?** La méthodologie retenue s'est basée sur le traitement de différentes questions et thématiques, et l'analyse collective de situations vécues (porteuses d'échecs et/ou de réussites). Les six thématiques travaillées dans le cadre de ces réunions ont été les suivantes :

- l'essaimage des bonnes pratiques,
- prévention, dépistage, diagnostic, intervention précoces et services sociaux, protection de l'enfance,
- prévention, dépistage, diagnostic, intervention précoces et secteur « psy »,
- problématiques rares et polyvalence des CAMSP,
- l'orientation post-CAMSP,
- la scolarisation.

Le choix a été fait de travailler ces thématiques à partir de l'analyse de situations vécues choisies par les CAMSP, parfois en lien avec leurs partenaires. Au-delà du recueil de données, ces réunions visaient également à permettre aux participants, CAMSP comme partenaires, de réfléchir à leurs pratiques, d'identifier les difficultés et leviers propres aux situations retenues et ainsi de capitaliser en perspective de situations futures. En l'absence de certains partenaires invités à ces rencontres, quelques entretiens téléphoniques individuels ont permis de compléter le recueil de données de cette phase du travail.

Le protocole méthodologique a fait l'objet de plusieurs échanges et discussions avec les CAMSP de la région Centre-Val de Loire, rencontrés à intervalles réguliers au cours de cette étude (février 2018, mars 2018, juin 2018 et octobre 2018).

Cette étude a donné lieu à l'élaboration d'un rapport comprenant des éléments d'analyse, des préconisations, et une cartographie départementale présentant l'implantation des CAMSP et de leurs partenaires.

Ce travail a mis en évidence plusieurs problématiques et résultats majeurs :
Les tout-petits connaissent des besoins accrus d'accompagnement pluridisciplinaire et précoce sous l'effet :
D'une aggravation des problématiques sociétales, économiques et environnementales,
De la précarisation croissante d'un nombre important de familles,
D'une complexification des troubles et problématiques de santé des enfants concernés par un accompagnement par le CAMSP.

La précocité de la prévention et de l'accompagnement se trouve mise à mal par :

Des listes d'attente très importantes,
L'insuffisance des espaces de socialisation des tout-petits et de soutien à la parentalité, générant des enfants présentant des carences plurielles et venant grossir les listes d'attentes des CAMSP,
Des orientations jusqu'au CAMSP tardives ou erronées, soulignant le manque de repérage des troubles de l'enfant en amont de l'accompagnement par le CAMSP.

L'importance des besoins de prévention et de formation au développement de l'enfant en amont de l'accompagnement dispensé par le CAMSP auprès de l'ensemble des professionnels intervenant auprès des tout-petits,
L'importance des besoins d'un soutien à la parentalité pour certaines familles,
La nécessité pour les CAMSP de travailler avec des partenaires et avec les familles.

Perspectives 2019

La réalisation, l'impression et la diffusion d'une plaquette de synthèse de l'étude sont prévues.

Afin de poursuivre l'analyse de ces éléments et de ces réflexions, le CREAI organisera le 26 avril 2019 à l'ITS de Tours **une journée d'étude intitulée « Accompagner les tout-petits à besoins spécifiques et leur famille en région Centre-Val de Loire : la nécessaire alliance entre plusieurs acteurs**". Au-delà de la présentation des principaux résultats de l'étude, cette journée de rencontres et d'échanges a vocation à permettre la rencontre, les échanges, le partage d'expériences, en mettant en avant les difficultés comme les leviers permettant l'accompagnement de ces enfants, dans une logique d'alliances entre acteurs. Différents témoignages et interventions de familles, de professionnels des CAMSP et de leurs partenaires jalonnent cette journée co-construite avec les CAMSP de la région Centre-Val de Loire, leurs partenaires, les familles et l'ARS Centre-Val de Loire.

Etude sur les départs en Belgique des personnes en situation de handicap originaires de la région Centre-Val de Loire

Contexte de la commande de l'Agence Régionale de Santé

A la suite de plusieurs travaux, rapports et orientations des politiques publiques visant à agir sur les départs contraints des personnes en situation de handicap vers des établissements spécialisés belges, l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire a sollicité le CREAI Centre-Val de Loire afin qu'il réalise une **étude sur les départs en Belgique des personnes en situation de handicap originaires de la région**. La demande de l'ARS portait plus précisément sur un travail permettant :

- ⇒ de recenser le nombre de personnes, enfants et adultes, issues de la région Centre-Val de Loire et accueillies dans un établissement spécialisé belge, avec une précision de niveau départemental,
- ⇒ d'identifier les notifications et le type de handicap des personnes concernées,
- ⇒ d'analyser la cause des départs de ces personnes vers un établissement belge,
- ⇒ de quantifier d'éventuels retours en France des personnes.

Souhaitant disposer rapidement d'éléments quantitatifs et connaître les tendances à l'œuvre d'une année sur l'autre, l'ARS a priorisé dans un premier temps le premier volet, alertée par le CREAI sur le temps que nécessiterait la mise en place d'un volet qualitatif basé sur l'analyse des dossiers MDPH.

Le CREAI a proposé à l'ARS une étude constituée de deux volets : un premier volet quantitatif visant d'une part à répertorier par département, le nombre de personnes concernées (enfants comme adultes) par un départ en établissement spécialisé en Belgique en 2015, en 2016 et en 2017 et d'autre part à quantifier des retours en France sur ces mêmes années; un second volet qualitatif, basé sur l'analyse des dossiers MDPH des personnes concernées, afin d'analyser dans une perspective qualitative l'inscription du départ des personnes vers la Belgique dans leur parcours et d'étudier la variété des situations, à travers notamment les questions suivantes : à quel moment du parcours s'inscrit le départ vers la Belgique ? Les départs vers un établissement spécialisé belge relèvent-ils d'un défaut d'accompagnement en France ? D'une situation (trop) complexe ? D'une demande de séparation émise par la famille ?

Méthodologie de l'étude

Le recueil de données quantitatives concernant le nombre de personnes issues de la région Centre-Val de Loire et concernées par un départ vers un établissement belge a d'abord nécessité d'identifier les institutions et acteurs disposant de ces données. L'existence de plusieurs financeurs, des différences selon le type de public concerné, enfant ou adulte, ainsi que l'existence d'établissements conventionnés et non conventionnés complexifient le suivi précis du nombre de personnes en situation de handicap françaises accueillies et accompagnées par un établissement spécialisé belge. Pour ce faire, ont été contactés :

- les 6 Conseils Départementaux de la région Centre-Val de Loire, pour les données relatives aux adultes dont l'orientation relève d'un établissement médico-social sous financement du Conseil Départemental ou d'un co-financement Conseil Départemental et Assurance Maladie;
- le Centre National des Soins à l'Étranger (CNSE), pour recueillir les données relatives aux personnes adultes avec une orientation MAS (sous financement 100% ARS) et des personnes avec orientation FAM (financement ARS et Conseil Départemental);
- les MDPH de la région Centre-Val de Loire, pour d'une part, leur demander de transmettre leurs données éventuelles concernant les personnes en situation de handicap concernées par un départ en Belgique, dans le cadre de commissions de suivi des décisions de la CDAPH, et d'autre part, les informer de l'existence de l'étude et du second volet qualitatif qui, s'il devait être réalisé, nécessiterait la consultation des dossiers MDPH des personnes identifiées;
- la CPAM de Roubaix-Tourcoing, caisse pivot au niveau national des CPAM, a été contactée pour les données relatives aux enfants en situation de handicap.

Faute de retours de certains interlocuteurs, de retours ne correspondant pas toujours à la demande du CREAM, de données présentées de façon très diverse et non homogène et de la pluralité des sources d'information et des données pour certains départements, en particulier pour les adultes avec notification pour un établissement sous double financement, les données recueillies sont apparues parcellaires, incomplètes et parfois incohérentes. En ont découlé des difficultés d'analyse très importantes.

Un rapport présentant les données quantitatives recueillies a été élaboré. **Avec les précautions requises au regard des difficultés mentionnées, l'étude a permis de conclure qu'en 2017, au moins 130 à 140 adultes et 5 enfants en situation de handicap, originaires de la région Centre-Val de Loire, seraient accueillis dans un établissement belge spécialisé.**

Les orientations les plus fréquentes seraient :

- les orientations Foyer de vie et FAM, représentant respectivement environ la moitié des effectifs estimés,
- les orientations MAS, représentant une petite vingtaine d'individus,
- les orientations Foyer d'hébergement paraissent beaucoup plus rares.

Les enfants recensés bénéficient d'une orientation IME.

Les départements les plus concernés par les départs en Belgique seraient, semble-t-il, l'Eure-et-Loir, le Loiret et l'Indre-et-Loire.

Malgré les limites d'analyse et d'extrapolation évoquées, le travail réalisé soulève la question suivante : Quel lien existe-t-il entre le département d'origine et l'orientation des personnes en situation de handicap issues de la région Centre-Val de Loire et accueillies dans un établissement spécialisé belge ? Au sein de chaque département, on constate en effet que les proportions de ressortissants en situation de handicap accueillis en Belgique et présentant telle ou telle orientation varient beaucoup et doivent se comprendre notamment au regard de l'environnement médico-social.

Il n'est pas prévu de prolongement de ce premier travail de recensement à ce jour.

Etude sur les besoins de formation, d'accompagnement et de conseil des administrateurs, des directions générales, des directions, des cadres et des professionnels du secteur médico-social dans le contexte de transformation de l'offre médico-sociale

Contexte et commande de l'Agence Régionale de Santé

Le secteur médico-social connaît depuis plusieurs années des changements en profondeur, via le passage d'une révolution « législative » des années 2000, ayant largement contribué à une inflexion de l'approche du handicap et de sa définition, comme des réponses à apporter aux besoins des personnes, à une révolution dite « organisationnelle ». Face à l'écart constaté entre l'ambition des lois des années 2000 et la réalité organisationnelle, à la suite de plusieurs situations médiatisées, les politiques publiques du champ handicap ont opéré un virage important depuis quelques années.

A la suite du rapport de Denis Piveteau, « Zéro sans solution », on assiste donc à l'affirmation de deux objectifs majeurs : le développement de réponses inclusives, permettant une inclusion sociale multidimensionnelle (scolaire, professionnelle, dans le logement, en termes de loisirs) des personnes en situation de handicap et la mise en place de réponses et d'accompagnements individualisés, coordonnées pour toutes les personnes, y compris celles sans solution, avec des problématiques complexes. Ces deux orientations majeures – inclusion sociale des personnes en situation de handicap et réponses individualisées, sans rupture pour tous – sont au cœur de la transformation de l'offre médico-sociale engagée depuis quelques années. Ces objectifs se trouvent déclinés et déployés à travers la mission dite Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), laquelle prévoit 4 axes de transformation :

- ⇒ mise en place d'un Dispositif d'Orientation Permanent (DOP),
- ⇒ déploiement d'une réponse territorialisée,
- ⇒ création d'une dynamique de soutien et d'accompagnement par les pairs,
- ⇒ accompagnement au changement des postures et pratiques professionnelles.

Au regard des changements majeurs au niveau des établissements et services médico-sociaux en termes d'organisation, de leur articulation sur un territoire en lien avec les autres acteurs environnants (du champ sanitaire, social, du milieu ordinaire), des conséquences sur les postures et pratiques professionnelles des professionnels du secteur médico-social, sur les places et la participation sociale des personnes accompagnées et des proches aidants, et de façon à accompagner l'ensemble du secteur dans cette transformation parfois qualifiée de « révolution », l'Agence Régionale de Santé, en adéquation avec les objectifs et orientations inscrits dans le Projet Régional de Santé n°2, a sollicité le CREAL pour réaliser une étude visant à :

- ⇒ repérer et analyser les besoins de formation, d'accompagnement et de conseil des directions générales, des directions et des professionnels dans le contexte actuel de transformation de l'offre médico-sociale,
- ⇒ identifier les niveaux et modalités de formation, d'accompagnement et de conseil nécessaires et pertinents,
- ⇒ identifier et cartographier l'offre de formation existante en région Centre-Val de Loire,
- ⇒ construire et proposer des contenus de formation.

Perspectives 2019

Le travail de 2018 donnera lieu à un rapport comprenant des éléments d'analyse, des préconisations, une cartographie de l'offre de formation en région et des contenus de formation.

Initiée en juillet 2018, cette étude combine une méthodologie quantitative et qualitative, permettant le croisement des regards :

- lors de la phase exploratoire, ont été interrogés des acteurs institutionnels, notamment de l'ARS Centre-Val de Loire, dans le cadre de deux entretiens exploratoires,

- trois entretiens bilatéraux téléphoniques ont été réalisés avec des référents RAPT, rattachés soit aux délégations départementales de l'ARS, soit à la MDPH

six entretiens bilatéraux téléphoniques ont été menés avec 6 directions différentes d'ESMS du secteur enfant et du secteur adulte, de chaque département de la région Centre-Val de Loire. Ces directions ont également fourni leurs projets d'établissement, leurs rapports d'activité et leurs plans de formation à notre demande, documents dont le recueil avait pour ambition de diversifier les données recueillies et dont l'analyse avait vocation à enrichir les données quantitatives et qualitatives recueillies dans le cadre des entretiens, des réunions et des questionnaires,

- deux entretiens bilatéraux, par téléphone ou en face-à-face, ont été conduits avec l'OPCA Unifaf et l'OPCA ANFH,

deux questionnaires distincts, respectivement adressés aux professionnels d'une part et aux équipes de cadres et de directions d'autre part, ont été diffusés à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux de la région,

- une réunion régionale, organisée et animée avec l'URIOPSS Centre, à l'intention des directions, des directions générales et des administrateurs des établissements et services médico-sociaux, a été organisée en novembre 2018,

- quatre réunions collectives (inter)départementales ont été organisées, à l'intention des directions et des cadres des établissements et services médico-sociaux de chaque département, soit deux réunions interdépartementales réunissant d'une part, les acteurs du Cher et de l'Indre et d'autre part, ceux du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire, et deux réunions départementales respectivement dans le département du Loiret et de l'Eure-et-Loir.

Selon les départements, les référents RAPT ont été développés dans le cadre de la MDPH ou de la délégation départementale de l'ARS.

Cet aménagement de la méthodologie initiale, laquelle prévoyait la réalisation de 3 réunions interdépartementales, fait suite aux impossibilités et contraintes de calendrier des cibles de ces réunions dans les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir.

Etude sur les dispositifs d'aide aux aidants

Contexte et commande de l'Agence Régionale de Santé

Dans le cadre des concertations sur le 2e Projet Régional de Santé, à la suite d'une enquête citoyenne réalisée en 2017 et d'une séance de la commission permanente de la CRSA, la direction générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire a souhaité développer un axe sur les aidants et a formalisé ses objectifs opérationnels sous forme des fiches 35 et 36 du PRS2, regroupées sous le chapitre 17, « L'utilisateur acteur de sa santé ».

Ainsi, l'ARS veut « améliorer la coordination des politiques en faveur des aidants sur chaque territoire de santé » – objectif n°35 – en identifiant les différents dispositifs existants déployés dans chaque territoire de santé de proximité, pour les faire connaître aux professionnels du social, aux associations et à la population, en mettant en place une coordination des interventions en faveur des aidants. L'Agence aspire également à « développer une offre territorialisée pour le soutien et l'accompagnement des aidants » – objectif n°36 – en agissant de façon préventive et sur chaque territoire de santé, afin de rendre lisible l'offre pour tous les aidants et renforcer le repérage des aidants en difficulté afin d'éviter les situations d'essoufflement et de rupture.

L'intention de l'ARS est d'articuler, grâce au PRS2, la dynamique de politique territoriale de l'aide aux aidants, dans une vocation globale, transversale et tout public. L'ARS doit ainsi s'appuyer sur d'autres acteurs pour assurer la coordination (Conseils départementaux, Conférence des financeurs).

Beaucoup d'autres organismes et de partenaires de l'ARS développent des actions (CARSAT, MSA, Mutualité Française), mais l'Agence n'a pas formellement de visibilité sur ces actions, ce qui amène à s'interroger sur l'information qu'en ont les aidants. De plus, les acteurs associatifs (par exemple liés à la maladie d'Alzheimer, de Parkinson, aux troubles du spectre autistique, etc.) proposent eux aussi des actions dont les institutions n'ont pas forcément connaissance.

L'objectif pour l'ARS n'est pas de mêler tous les publics dans les actions mises en place, mais de s'assurer que certains publics ne sont pas oubliés et de disposer d'un plan territorial global, afin de pouvoir suivre sa mise en œuvre et s'assurer de son impact sur les aidants en difficulté.

Aussi, l'ARS s'est tournée vers le CREAI, pour réaliser une étude visant à :

- ⇒ **enrichir les connaissances sur les aidants non-professionnels,**
- ⇒ **repérer et valoriser les dispositifs existants en région,**
- ⇒ **soutenir la participation des personnes en situation de vulnérabilité et de leurs aidants,**
- ⇒ **valoriser les bonnes pratiques professionnelles.**

Méthodologie de l'étude

L'étude est composée de deux volets distincts mais complémentaires.

Un premier volet, réalisé et abouti en 2018, a consisté à identifier, recenser et cartographier les dispositifs d'aide aux aidants existant en région Centre-Val de Loire. Cette phase quantitative devait permettre de recenser les dispositifs, mais aussi de savoir à quels publics ils s'adressent, qui les finance, quelles démarches sont à effectuer pour y accéder. Pour ce faire, un questionnaire a été adressé dans toute la région aux porteurs et aux financeurs potentiels de dispositifs d'aide aux aidants. Certains organismes pouvant être à la fois porteurs et financeurs, il a été décidé de diffuser un questionnaire unique, centré sur le dispositif porté ou financé.

Les destinataires du questionnaire ont été identifiés par l'entrée « public », c'est-à-dire le Handicap intellectuel, Handicap psychique, Handicap sensoriel, Handicap moteur, Polyhandicap, Troubles du spectre autistique, Troubles du comportement, Traumatisme crânien, Maladie neurodégénérative, Maladie chronique invalidante, Grand âge, etc. Pour compléter, et par recoupement, les destinataires étaient d'une part les établissements, et d'autre part les associations et associations gestionnaires de la Région Centre-Val de Loire, agissant dans le champ du médico-social, de la santé, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Les structures et établissements ciblés étaient donc les services d'aide aux personnes âgées, SAAD, SSIAD, EHPAD, Résidences autonomie, entreprises adaptées, ESAT, Foyers d'hébergement de travailleurs handicapés, Foyers de vie, FAM, MAS, SAMSAH, SAVS, CMP, accueil de jour / hôpital de jour, EEAP, JES, IME, IEM, IDA (Institut pour Déficiants Auditifs), ITEP, SESSAD, CAMSP,

Les retours des questionnaires après relance ont permis de disposer de données détaillées, quantitatives et qualitatives, sur 40 dispositifs en région Centre-Val de Loire, portés par 15 organismes différents.

Les financeurs ayant fait l'objet d'une relance plus ciblée ont permis de compléter les connaissances sur des dispositifs proposés à un niveau interdépartemental ou régional (la Mutualité Française, la MSA, la CARSAT).

Ce premier recueil de données a été complété par :

- des entretiens avec des acteurs de l'aide aux aidants, de contacts avec des Conseils Départementaux, des CLIC, des CIAS,
- des recherches via Internet et des brochures institutionnelles,
- les données répertoriées dans le fichier récapitulatif de l'Ars comprenant les dispositifs d'accueil temporaire (accueil de jour et hébergement temporaire) pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

La présentation de l'étude lors d'une Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) a permis de croiser un certain nombre de problématiques, déjà soulevées par les acteurs de terrain : la difficulté d'identifier ce qu'est « l'aide aux aidants », terminologie qui nécessite des explications et à laquelle les acteurs et bénéficiaires ne s'identifient pas. La dimension institutionnelle de la mise en œuvre a été également abordée par les membres de la CRSA, proposant que les départements travaillent ensemble la question de l'aide aux aidants, l'ARS ne pouvant se positionner que comme acteur secondaire, avec un rôle de mise en cohérence, d'appui, d'aide et d'impulsion.

Au total, 140 fiches ont été constituées sur les dispositifs, correspondant à 118 dispositifs recensés sur les départements, 11 plateformes de répit qui ont fait l'objet d'une fiche afin d'y décrire le type d'aide aux aidants qu'elles proposent, et enfin 11 dispositifs à vocation régionale.

Ce premier volet a comporté également une **réunion régionale des acteurs de l'aide aux aidants (professionnels et associatifs)**. Organisée en novembre 2018 au CREAL Centre-Val de Loire, cette rencontre a réuni des personnes de quatre des six départements de la région (l'Indre et le Cher n'étaient pas représentés).

Cette rencontre avait pour objectif de cerner les besoins des aidants perçus par le prisme des professionnels, de comprendre comment ces derniers les identifient, d'aborder la question de la mobilisation des aidants et celle du non recours à l'aide, de la coordination avec les services d'aide professionnels, et de savoir quels sont aussi les besoins des professionnels en matière d'aide aux aidants.

15 structures ou organismes ont répondu et renvoyé un questionnaire exploitable, 11 personnes ont participé à un entretien individuel, 16 personnes ont participé à un entretien collectif, ce qui équivaut à 42 personnes mobilisées pour fournir des données sur l'étude.

Un rapport a été élaboré, présentant les dispositifs identifiés sous forme de fiches, et ce dans l'idée de faciliter leur reproductibilité avec d'autres publics ou sur d'autres territoires. Ce rapport contient également une cartographie départementale et régionale présentant l'ensemble des dispositifs et actions recensés.

Au final, ce sont plus de 450 dispositifs d'aide aux aidants qui ont été recensés, tous types d'aide confondus. Le recueil des données concernant les dispositifs d'aide aux aidants a été effectué à travers différentes modalités et différents outils. Le retour des questionnaires a été relativement faible, au regard du nombre de destinataires. Le recueil de données est ici sans doute bien en-deçà des propositions réellement présentes sur le terrain, pour les proches et les familles.

Ce premier volet a permis d'identifier des premiers résultats :

→ **la terminologie de l'aide aux aidants n'est pas un objet connu** : la terminologie « d'aide aux aidants » souffre d'un problème d'identification. Un certain nombre d'acteurs, parce qu'ils s'inscrivent dans une forme de militantisme ou de lobbying autour de l'aide aux aidants, sont bien identifiés, ils sont à l'initiative ou se saisissent de la politique publique de soutien aux aidants, mobilisent des fonds spécifiquement dédiés, connaissent l'existence des subventions et appels à projets, et se conforment aux attentes des politiques publiques sur le soutien aux aidants. Ces acteurs se reconnaissent dans la terminologie « aide aux aidants », et répondent assez spontanément aux sollicitations. Ce sont par exemple l'Unafam, France Alzheimer, France Parkinson. Les caisses comme la CARSAT et la MSA sont également des porteurs/financeurs de dispositifs bien identifiés, La Mutualité Française également, soit via les structures dont elle a la gestion, soit sur le versant prévention de ses actions, où elle est généralement à l'initiative de partenariats.

Une autre catégorie d'acteurs est relativement absente de ce recensement. Ce sont des acteurs beaucoup moins visibles, parce qu'ils proposent des actions de soutien aux aidants dans le cadre de leur activité habituelle d'accompagnement des aidés.

→ **La répartition des dispositifs, quel que soit le département, suit toujours le même schéma**, avec une plus forte densité de dispositifs autour des préfectures et sous-préfectures, et des propositions beaucoup plus éparses dans les zones rurales.

Les départements situés sur l'axe ligérien (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret) semblent offrir une répartition relativement uniforme, y compris en dehors des zones urbaines si l'on considère l'ensemble des formes d'aide. En revanche, le nord de la région (excepté Dreux), le sud-est et le sud-ouest n'offrent que peu de dispositifs d'aide aux aidants.

La comparaison de départements comparables en termes de taille de population a suscité des interrogations : le Loiret, à l'inverse de l'Indre-et-Loire, ne voit que très peu d'aide aux aidants développée (en-dehors de l'accueil temporaire), au regard de son nombre d'habitants. Est-ce l'offre très restreinte d'hébergement temporaire dans l'Indre-et-Loire qui a poussé les acteurs à développer une offre d'accueil de jour, d'une part, d'accueil itinérant d'autre part, et encore de nombreuses offres d'aide aux aidants complémentaires ?

→ Les dispositifs dédiés aux personnes âgées dépendantes et personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et apparentées, sont très pourvoyeurs d'aide aux aidants. **Les dispositifs transversaux, destinés à tous types d'aidants, tendent à se développer dans chaque département, sous l'impulsion des caisses et du secteur de la prévention.**

Perspectives 2019

En articulation avec ce premier volet, un second volet qualitatif est prévu pour 2019, via la réalisation de réunions collectives avec des aidants d'une part et des aidés d'autre part, sur les départements du Cher et du Loir-et-Cher. La réunion collective avec différents acteurs au plan régional de novembre 2018 et puis les rencontres avec les aidants et les aidés dans ces deux départements doivent permettre de recueillir les expériences des professionnels, des aidants et des aidés, pour mieux connaître les conditions d'exercice de ces actions, pour identifier les leviers et obstacles internes et externes, et pour connaître les effets des dispositifs d'aide. Ces éléments conduiront à la rédaction d'un rapport d'étude permettant d'apporter de la connaissance aux différents acteurs et financeurs de l'aide aux aidants. D'après les demandes de l'ARS, il est prévu d'investiguer la problématique de l'aide aux aidants sur les autres départements de la région en 2019.

Etude relative à l'accessibilité des formules de répit et à leur impact sur les proches aidants

Le GCSMS Aider a souhaité la réalisation d'une étude sur les formules de répit, leur accessibilité et leurs effets sur les proches aidants, afin de développer et d'améliorer l'offre de répit existante. Dans ce cadre, la Fédération ANCREAI a été choisie pour réaliser cette étude déployée sur plusieurs départements, dont le Loiret.

Cette étude s'inscrit dans un contexte caractérisé par le développement de textes et initiatives en faveur des aidants.

Cette étude visait à :

- ⇒ **étudier les processus d'évaluation et d'orientation du répit par les MDPH,**
- ⇒ **identifier les facteurs explicatifs du recours et du non-recours aux dispositifs de répit selon les aidants,**
- ⇒ **analyser et catégoriser les prestations proposées d'un panel diversifié de solutions de répit,**
- ⇒ **recueillir l'avis des aidants sur l'impact des expériences de répit sur leur vie et celle de leur proche aidé, ainsi que sur leurs souhaits en termes d'amélioration de leurs conditions d'accès, d'accueil et d'accompagnement.**

Cette étude a combiné des méthodologies de recueil de données quantitatives et qualitatives et le croisement des regards :

- en lien avec l'objectif « Analyser l'évaluation du besoin de répit de l'aidant et les pratiques d'orientation des MDPH » : les MDPH des départements de l'étude ont été rencontrés à plusieurs reprises, dans un premier temps pour présenter l'étude et comprendre leurs pratiques en termes de droit au répit et dans un second temps pour analyser des situations individuelles d'aidants ayant un droit au répit ouvert mais non mobilisé,

- en lien avec l'objectif « Comprendre le mécanisme de recours à une solution de répit du point de vue de l'aidant avant recours » : des entretiens individuels avec des aidants ayant un droit au répit ouvert utilisé et des aidants ayant un droit ouvert mais non utilisé ont été réalisés,

- en lien avec l'objectif « Recueillir l'avis des aidants sur l'impact des expériences de répit sur leur vie et celle de leur proche handicapé, ainsi que l'adaptation de ces solutions existantes à leurs besoins et attentes », une étude de satisfaction via un questionnaire a été diffusée dans l'ensemble des structures proposant du répit sur les différents territoires participant à l'étude,

- se sont ajoutés à ces travaux des entretiens individuels avec des directions d'offres de répit.

Les travaux réalisés ont permis d'identifier les conséquences du rôle d'aidant et l'importance de l'accompagnement dans le processus et le cheminement du recours au répit. En effet, les données recueillies ont fait apparaître plusieurs facteurs, voire des freins complexifiant la mobilisation d'un droit au répit. **L'étude a mis en évidence la nécessité de penser et de développer des réponses et modalités diverses, articulées et coordonnées en termes de répit, d'autant plus au regard des effets du répit sur les aidants qui le mobilisent.**

Les différentes données recueillies et les analyses ont été présentées dans le cadre de plusieurs COPIL tenus à Paris. La finalisation de cette étude est prévue pour le printemps 2019.

Etude sur l'hébergement temporaire pour personnes âgées

Contexte et commande de l'Agence Régionale de Santé

Les places d'hébergement temporaire pour les personnes âgées sont des outils qui permettent le retour à domicile de la personne après une période de fragilité (santé, situation familiale, hospitalisation), mais sont aussi des modalités de l'offre de répit aux aidants.

Or, les constats relevés par l'ARS ou ses partenaires sur le terrain, et notamment les départements, indiquent que ces places temporaires ne seraient pas toujours effectives, car régulièrement utilisées comme « sas » avant l'hébergement permanent, et souvent présentes en petit nombre au sein des établissements qui les proposent, ce qui rendrait difficile l'élaboration d'un projet d'accompagnement spécifique à l'hébergement temporaire.

Dans le cadre du PRS 2 et des objectifs opérationnels n°15 « Améliorer l'équité dans la répartition de l'offre médico-sociale sur les territoires, pour privilégier la réponse aux besoins de proximité » et n°37 « Repérer de façon précoce les personnes âgées fragiles afin d'éviter ou retarder la perte d'autonomie », le parcours des personnes en perte d'autonomie est un axe fort, incluant le maintien ou le retour à domicile. L'hébergement temporaire participe des modalités de réponses possibles dans ce cadre. La demande de l'étude s'inscrit donc dans ce contexte régional, comme elle se situe au regard de politiques publiques nationales visant à créer, à l'horizon 2019, 1 000 places d'hébergement temporaire au niveau national destinées à accueillir les personnes âgées fragiles et/ou en perte d'autonomie en EHPAD à la suite d'une hospitalisation, afin de sécuriser leur parcours et préparer le retour à domicile (cette mesure s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Grand âge et autonomie »).

A travers une objectivation des modes d'accueil de ce type en région dans le cadre de cette étude, la finalité pourrait être, pour l'ARS, de réorienter l'hébergement temporaire sur le projet de retour à domicile.

Dans ce contexte, l'ARS a sollicité le CREAL pour réaliser une étude initiée fin 2018 et visant à :

⇒ identifier l'offre et son utilisation, et entre autres connaître :

- la répartition géographique de l'offre (voir quelle échelle est pertinente ; Commune, EPCI, ou département)
 - les taux d'occupation et les taux de rotation sur les 3 dernières années
 - le motif de la demande d'hébergement temporaire (hôpital, domicile, hospitalisation d'un aidant...)
- l'orientation à l'issue du séjour (retour au domicile, entrée en institution...)
- les listes d'attentes (effectifs, délai d'attente, refus et motifs de refus);

⇒ apporter des éléments sur les besoins des personnes âgées et leur entourage, pour connaître les conditions de possibilité du maintien à domicile, en termes de services de proximité, coordination, professionnels médicaux et paramédicaux, et de places d'hébergement temporaire.

L'étude comportera deux volets, un premier volet quantitatif et un volet qualitatif. Le premier volet vise à identifier et recenser les lieux d'hébergement temporaire (en s'appuyant sur les données fournies par le service de l'offre médico-sociale de l'ARS) en Ehpad, Ehpa, et résidence autonomie. Ce recensement se fera par des questionnaires, diffusés aux établissements en région. Une cartographie est prévue. De façon articulée et à partir du croisement des regards (professionnels, aidants, personnes âgées), le volet qualitatif analysera les besoins en matière de maintien à domicile, de parcours de retour à domicile après hospitalisation ou séjour thérapeutique, de coordination des acteurs, hébergement temporaire, mais aussi des attentes des personnes âgées elles-mêmes, et de leurs aidants.

Un rapport d'analyse ainsi qu'une cartographie présentant l'offre régionale sont prévus.

Etude sur les populations précaires éloignées du système de santé (PRAPS)

Contexte de la commande de l'Agence Régionale de Santé

Dans le cadre de son Projet Régional de Santé n°2 (PRS 2) et du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS), l'Agence Régionale de Santé a réaffirmé son ambition de lutter contre les inégalités sociales d'accès à la santé et de réduire la distance au système de soins des populations les plus précaires et vulnérables. En effet, le PRAPS définit les objectifs de construction d'accompagnements spécifiques des publics cibles, et souligne les enjeux de l'évolution et de la coordination des différents dispositifs existants et des professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social. Pour ce faire, le PRAPS mentionne la nécessité de connaître plus précisément les populations les plus éloignées du système de santé afin de construire des réponses adaptées et au plus près de leurs besoins.

Dans ce cadre, l'ARS a sollicité le CREAI Centre-Val de Loire et l'Observatoire Régional de la Santé Centre pour réaliser deux études complémentaires.

L'ORS a été missionné d'une étude régionale visant à mesurer les besoins d'accompagnement de ces publics et à identifier, dans une dimension prospective, de « nouveaux » publics éloignés du système de soins. Ce travail reposera sur le recueil des points de vue des professionnels accompagnant ces publics.

En articulation et dans la continuité de ce travail, le CREAI est sollicité par l'ARS afin de mener une étude directement auprès des publics identifiés par le travail de l'ORS, afin d'analyser leur distance au système de santé et de soins. En lien avec les objectifs du PRAPS, il s'agit de « mieux connaître les populations les plus éloignées du système de santé pour mieux répondre à leurs attentes et à leurs besoins ». Pour ce faire, la demande de l'ARS est le recueil direct de la parole des personnes et l'identification des espaces et instances dans lesquels la parole des usagers est retranscrite (action 1.2 de l'objectif 1 du PRAPS).

Les travaux respectifs de l'ORS et du CREAI ont vocation à s'articuler et à se compléter au niveau méthodologique comme au niveau des résultats et préconisations. Pour ce faire, des temps de travail communs se tiendront à différentes étapes de ces études. Le travail réalisé par l'ORS sera engagé en premier, ce qui n'exclura pas des temps de travail conjoints et une mobilisation du CREAI dès le lancement de l'étude ORS. L

a transition de l'étude ORS vers l'étude CREAI sera assurée par un partage des premiers résultats de l'étude ORS et une préparation du « terrain » pour l'étude CREAI. Ce partage de résultats permettra notamment de définir le périmètre de l'étude CREAI en termes de publics et de territoires.

À terme, les deux études ont vocation à constituer deux volumes distincts et à proposer des préconisations co-construites.

Cette étude s'engagera plus profondément à partir du printemps 2019. Toutefois, des temps de rencontres, d'échanges et de travail réunissant l'ORS, l'ARS et le CREAI d'une part, et l'ORS et le CREAI d'autre part ont eu lieu au second semestre 2018. Une présentation de l'étude ORS et de l'étude CREAI devant le COPIL du PRAPS a eu lieu le 8 novembre 2018, donnant lieu à la validation des éléments méthodologiques et de calendrier.

Etude de faisabilité et d'expérimentation de l'accueil des jeunes en situation de handicap sur le territoire du PNR de la Brenne

Le Parc Naturel Régional de la Brenne est l'un des 51 Parcs Naturels Régionaux existants en France. Créé en 1989, il travaille en étroite collaboration avec acteurs, collectivités et habitants du territoire pour contribuer au développement et à la protection du patrimoine de celui-ci. Composé de 51 communes, dont la principale, Le Blanc, compte environ 6 600 habitants, le PNR de la Brenne se caractérise par une très faible densité de population (environ 18 habitants/km²).

Dans un tel contexte géographique, la prise en charge de la dépendance, sous toutes ses formes (population âgée, personnes en situation de handicap) se révèle être une problématique cruciale. Le Parc de la Brenne a donc décidé de s'en emparer et souhaite se concentrer sur l'accueil des jeunes en situation de handicap, lors d'activités périscolaires et de loisirs mais aussi de l'accueil de la petite enfance. L'étude découle d'un besoin exprimé par les professionnels du champ des loisirs (au sens large) et recueilli par les élus : le sentiment de ces structures d'être démunies pour l'accueil de ces enfants, y compris les jeunes porteurs de troubles du comportement, non identifiés comme étant en situation de handicap.

L'objectif de cette étude est de mettre en évidence les actions existantes ou à créer, qui favoriseraient l'inclusion de ces jeunes en situation de handicap. Après un temps d'échange et de débat lors de la SISM (Semaine d'Information sur la Santé Mentale) en mars 2018, elle s'est orientée sur deux phases distinctes, mais liées : un diagnostic global, visant à recenser les propositions des différents acteurs concernés, suivi de la mise en œuvre d'une action-pilote, visant à expérimenter l'une des propositions formulées au cours du diagnostic.

Le diagnostic s'est attaché à recueillir témoignages et expériences de l'ensemble des partenaires concernés par la thématique : collectivités, structures d'accueil, associations culturelles, clubs sportifs et plus largement toute structure d'accueil d'enfants de 10 semaines à 18 ans, hors du temps purement scolaire.

Méthodologie employée

Le diagnostic proposé ci-après se base sur les propos et les informations recueillis par différents vecteurs : réunions participatives, entretiens bilatéraux, descriptions écrites.

- ⇒ Un temps d'échange avec l'ensemble des acteurs concernés
- ⇒ Des descriptifs écrits des actions menées par les acteurs
- ⇒ Deux réunions techniques participatives
- ⇒ Des entretiens téléphoniques complémentaires

Résultats :

Handicap physique : pas de souci pour l'inclusion, mais bien faire en sorte que le « matériel » soit adéquat (exemple des locaux équestres adaptés aux malvoyants)

Handicap mental « institutionnalisé » : peut être subdivisé en deux autres catégories

Handicap très prononcé : nécessite un encadrant par personne handicapée et des cours spécifiques (exemple public de la MAS), l'inclusion ne peut être que ponctuelle

Handicap moins prononcé : nécessite encadrant-médiateur

Augmentation du nombre d'enfants avec des troubles, des difficultés de comportement, impliquant de faire évoluer les pratiques des professionnels

Les besoins des structures et des professionnels sont évolutifs, et liés à chaque enfant accueilli, sa pathologie, son contexte familial, social : pas une réponse adaptée mais des réponses adaptables ; nécessite une vraie volonté politique, des moyens, et l'étayage entre professionnels, ainsi qu'un rôle de coordination des acteurs accueillant ces

5 – LES OUTILS DE COMMUNICATION

A—LE SITE INTERNET ET LA NEWSLETTER

❖ Le site dans sa nouvelle version a été activé le 31 janvier 2017, remplaçant l'ancien devenu obsolète et au design peu attractif. Le choix avait été fait d'adopter une charte graphique commune à l'ensemble des CREAI.

Les statistiques de fréquentation 2018 montrent que les pages les plus consultées restent les mêmes que l'année dernière :

- ➔ les études réalisées, avec un total de 1 592 clics,
- ➔ le retour sur les Journées Nationales IME : cette page a été cliquée 340 fois
- ➔ le catalogue de formation, qui totalise 573 clics.

46 articles ont été mis en ligne au cours de l'année, ayant pour sujets les formations du CREAI, les études réalisées, les comptes-rendus de réunions des groupes d'animation régionale, les événements nationaux et régionaux.

197 offres d'emploi nous ont été communiquées, dont 11 via le formulaire de saisie en ligne : nos « annonceurs » préfèrent envoyer leurs offres par mail.

Pour mémoire, sauf si une date limite de réponse est imposée dans les annonces, les offres sont publiées pour une durée de 2 mois à compter de leur mise en ligne (délai d'autant plus utile que nous ne disposons quasiment d'aucun retour lorsque les postes sont pourvus).

Les offres émanent à 95% de nos adhérents et contributeurs. Sur le total des offres qui nous ont été soumises en 2018, 5 d'entre elles ont donné lieu à une facturation (la mise en ligne est facturée 100 € par offre pour les organismes non-adhérents ou non-contributeurs).

❖ En 2018, 5 newsletters ont été envoyées à un total de 2 449 abonnés, avec une délivrabilité de 96,04 %, (c'est-à-dire la réception effective de la newsletter par un nombre exact d'adresses mail valides) et un taux d'ouverture de 37,24 %.



Perspectives 2019

La partie du site réservée aux adhérents et contributeurs voit sa mise en ligne reportée à 2019 en raison d'un plan de charge important en 2018. Cet Extranet sera alimenté notamment avec des documents internes utiles aux adhérents et contributeurs.

L'ouverture aux réseaux sociaux permettra au CREAI de bénéficier d'un autre flux d'information immédiat, en complément du site qui constitue plutôt notre « vitrine ».

La newsletter vise :

- ⇒ l'augmentation du nombre d'abonnés à informer et fidéliser,
- ⇒ la génération de trafic sur le site Internet,
- ⇒ l'acquisition de nouveaux contacts permettant au CREAI d'exercer l'ensemble de ses missions.



B – La revue "Traverses"

Le 2ème numéro de Traverses, comme la première édition, a été tiré à 600 exemplaires en décembre 2018, après 9 mois de travail. Une quinzaine d'articles ont été adressés au comité de rédaction, dont 4 membres ont apporté leur contribution écrite à ce numéro.

Nous remercions vivement le Conseil Régional, lequel a montré son intérêt pour les travaux du CREAI en accordant une subvention de 1 500 € pour l'élaboration de la revue.

L'argumentaire de la revue était le suivant :

« Après avoir consacré le premier numéro de sa revue Traverses au thème de la vulnérabilité,

le comité de rédaction du CREAI a estimé utile de centrer le second numéro sur le thème de l'alliance. En effet, il ressort de l'ensemble des articles rassemblés autour de la vulnérabilité que la compréhension et l'accompagnement des problématiques des personnes qui sont dans cette situation réclame une mobilisation d'acteurs d'horizons divers avec des compétences estimées a priori complémentaires. Par ailleurs, position parfois difficile à entendre ou faire comprendre, il s'agit de construire des actions communes où ce que gagne l'un n'est pas nécessairement ce que perd l'autre. Cela peut être atteint en gardant à l'esprit que les échanges entre acteurs, construits sous la forme d'une intelligence collective, bénéficient à toutes les parties. [...]

Le second numéro de la revue du CREAI se propose donc d'aborder cette problématique de l'alliance en privilégiant des contributions variées. Les propositions de contribution pourront s'inscrire dans différents champs et disciplines (sociologie, psychologie, travail social...), à travers des approches d'ordre théorique et conceptuel et/ou des études de cas pratiques et des remontées d'expériences. Les propositions de contribution pourront émaner de chercheurs comme de professionnels concernés par la problématique de ce numéro et s'inscrire dans les axes thématiques suivants :

→ Travail, institutions et organisations : si le « faire alliance » repose sur la rencontre avec l'Autre et nécessite une propension à sortir de l'entre soi, comment les institutions et les organisations peuvent-elles, doivent-elles soutenir et accompagner ce mouvement ?

→ L'alliance et le conflit : souvent considéré comme négatif, le conflit, vecteur de lien social, est pourtant inhérent à toute organisation collective et à l'espace public. Dans quelle mesure le conflit cristallise la rencontre entre des représentations, des pratiques et des cultures différentes ? Comment se saisir du conflit pour soutenir la rencontre avec l'Autre et construire l'alliance ? Comment mobiliser le conflit dans une perspective heuristique ?

→ Les bénéficiaires dans l'alliance : comment penser et construire l'alliance entre différents professionnels et en intégrant les bénéficiaires supposés de cette alliance, y compris lorsque ces derniers sont définis comme vulnérables ? Comment construire une alliance prenant appui sur et valorisant des expertises plurielles, y compris celles des bénéficiaires et de leurs aidants ? »

La revue, dont un exemplaire a été offert à titre gracieux aux adhérents, contributeurs et partenaires associatifs et institutionnels, bénéficie principalement de 2 canaux de diffusion :

- les administrateurs du CREAI, en direction de leurs réseaux professionnel et personnel,

- la Librairie Nouvelle d'Orléans.

Un extrait numérisé de ce second numéro a été mis en ligne sur le site du CREAI, via la plateforme Calaméo (agrégat de revues en ligne).

Au 31 décembre 2018, 116 exemplaires du premier numéro ont été vendus (16 par la librairie, 42 via les réseaux du CREAI, 55 ont été acquis par les adhérents et/ou contributeurs).

Dans la suite des deux premiers numéros de la revue du CREAL, Traverses, consacrés à la vulnérabilité et à l'alliance, le thème de l'inclusion s'est imposé pour ainsi dire naturellement. Celui-ci, qui occupe une place centrale dans la demande sociale, les projets institutionnels, les réflexions et pratiques des professionnels mérite qu'on s'y attarde. L'usage du mot lui-même n'est pas sans interroger. Il est parfois présenté comme un choix de langage fondé sur une ressemblance entre les langues anglaise, allemande et française, facilitant la communication au sein de l'Europe. Dans d'autres versions le mot inclusion dénote une vision sociale globale du mouvement d'intégration des personnes en situation de vulnérabilité (un fait social total) ou bien, au contraire, comme un mot qui présente l'inconvénient de dénier la reconnaissance des différences, l'inclusion étant ici considérée comme une sorte de forçage social.

L'inclusion permet-elle de nommer un processus différent de celui désigné par l'intégration ? Si l'on en croit les défenseurs de l'inclusion, l'intégration n'effacerait pas totalement l'exclusion. Il s'agirait, pour l'intégration, de faire entrer un groupe de personnes différentes dans un groupe de personnes ordinaires. C'est la classe intégrée ou la CLIS dans une école ordinaire : les personnes différentes restent entre elles...

L'inclusion serait au contraire de faire entrer des personnes dites différentes dans le cercle des personnes dites ordinaires. C'est l'enfant différent au milieu des autres enfants : chacun, différent ou tout venant, ayant droit à la différence.

L'intégration est sans doute plus protectrice mais en même temps plus ségrégative. Un enfant trop différent au milieu des autres ne peut-il pas aussi être égaré ? [...]

L'inclusion est-elle une lame de fond ? Tout porte à le penser lorsqu'on prend connaissance des textes législatifs qui ont traduit cette forte évolution de la demande, en particulier des familles. Si le vivre-ensemble que souligne l'inclusion constitue un thème majeur de notre époque il s'agit aussi de conduire concrètement les politiques publiques qui, pour ce faire, promeuvent l'évolution des institutions ordinaires, sociales et médico-sociales et les pratiques professionnelles. Celles-ci sont directement ou indirectement interpellées dans leur déploiement usuel. Pour certains, le mouvement de désinstitutionnalisation suggéré par l'inclusion est pris comme l'alpha et l'oméga de l'action. A leurs yeux, le tout-inclusif est une illusion dangereuse car il charrie le risque d'une méconnaissance des besoins de la personne en situation de vulnérabilité, avec pour conséquence une absence de réponse adaptée qui, dans le pire des cas, peut laisser suspecter une mauvaise intention d'économie budgétaire. Tout à l'opposé, on rencontre les tenants d'une inclusion maximale qui reconnaît et dynamise le pouvoir d'agir des personnes. Ils ne manquent pas de dénoncer, au passage, les résistances qu'opposent les institutions et les professionnels à leur évolution nécessaire.

Dans ce N°3 de la revue Traverses, il est proposé de sortir de l'opposition factice entre conservateurs et libérateurs, qui sont les formes caricaturales d'un faux débat. A nos yeux la question de l'inclusion relève davantage d'un travail de consensus à conduire, avec une démarche de regards croisés qui fait place aux personnes en situation de vulnérabilité elles-mêmes, et à leurs besoins et attentes, dont nous proposons d'en ouvrir la focale. Ce qui exclut c'est le fermé, ce qui inclut c'est ce qui est ouvert : au débat, aux évolutions. Nous souhaitons, de façon modeste mais affirmée, contribuer au débat qui permettra de parvenir à une vision éclairée de l'inclusion.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2018 a, comme prévu, vu le démarrage de la co-construction, avec les adhérents et contributeurs du CREAI Centre-Val de Loire, du nouveau projet stratégique du CREAI pour les 5 ans à venir, 2019 à 2023. À partir d'un bilan du précédent rapport d'orientations 2013-2018, et d'une analyse de l'activité menée en 2017 et auparavant, des axes de travail ont été identifiés. Le nouveau projet associatif sera présenté en Assemblée générale de mai 2019. D'ores et déjà, au regard des évolutions actuelles, de l'activité du CREAI et des besoins et attentes que l'équipe de permanents et de vacataires peut identifier à travers ses missions au quotidien, des travaux ont pu être réfléchis pour pouvoir être déployés en 2019, et intégrés au projet associatif 2019 / 2023.

Les perspectives 2019 des travaux du CREAI peuvent déjà être mentionnées, comme les interrogations sur les positionnements et réflexions futurs du CREAI, qui font l'objet du travail sur le projet associatif.

Les perspectives 2019

Le Creai poursuivra son action dans ses diverses missions dans la continuité de 2018 avec de nouvelles orientations de travail qui tiennent compte de l'évolution de la demande sociale et des politiques sociales :

- **Animation et journées d'étude :**

- ⇒ Accompagner les tout-petits à besoins spécifiques et leur famille en région Centre-Val de Loire : la nécessaire alliance entre plusieurs acteurs, 26 avril 2019
- ⇒ Déjouons les représentations : faire équipe avec une personne en situation de handicap psychique, 3 juin 2019
- ⇒ De la Métis au métissage : Quelle culture professionnelle pour les professionnels des dispositifs ?, 24 juin 2019
- ⇒ Journée MAS FAM fin 2019
- ⇒ Journée Protection de l'enfance, fin 2019

- **Formation et accompagnements :**

- ⇒ Une formation en région sur les mandataires judiciaires à la protection de majeurs, pour la DRDJSCS
- ⇒ La construction du catalogue de formation 2020 et un déploiement de l'activité Accompagnement, avec un nouvel outil du réseau des CREAI, ARSENE, et des démarches d'accompagnement des structures, dans un contexte de « Dispositifs »

Le catalogue de formation 2020 verra le déploiement, notamment des thématiques ciblées et d'actualité suivantes :

- ⇒ Partenariat et réseau,
 - ⇒ Coordination de parcours,
 - ⇒ Intervention au domicile.
 - ⇒ La poursuite des formations et accompagnements intra, avec un accent sur l'analyse des pratiques, en très forte évolution dans les demandes qui sont faites au creai
-
- **La poursuite des travaux au sein du réseau des CREAI et de la Fédération ANCREAI**
 - ⇒ Outil et démarches d'évaluation interne avec l'outil d'évaluation ARSENE de l'Ancreai, du réseau des Creai
 - ⇒ Poursuite du travail engagé sur un outil d'évaluation en protection de l'enfance
 - ⇒ Etude sur la prévention du cancer chez les personnes handicapées vieillissantes, en lien avec la FIRAH.

 - **La construction partenariale d'un Comité Régional du Travail Social (CRTS)**, initié par le CREAI et en lien avec l'ITS, l'ERTS, l'IRFSS de la Croix Rouge et Uriopss, pour penser le travail social de demain, avec le soutien du Conseil Régional et de l'ARS
 - ⇒ Lancement du CRTS en juillet 2019
 - ⇒ Lancement des groupes de travail à la rentrée 2019

Les interrogations et réflexions sur l'avenir, intégrées dans les travaux sur le projet associatif du CREAI sont les suivantes :

- ⇒ Intégrer plus largement le champ des personnes âgées dans les instances et travaux du CREAI
- ⇒ Rendre possible une place plus importante des personnes accompagnées dans les instances du CREAI comme dans ses travaux, et accompagner les professionnels du secteur dans l'appréhension de la vulnérabilité
- ⇒ Poursuivre les méthodologies croisées dans les travaux du CREAI, afin de permettre la multiplicité des regards sur les situations
- ⇒ Développer les moyens pour le CREAI de suivre de façon plus étroite les acteurs et projets des différents territoires, grâce à une fonction de veille et à des relais départementaux
- ⇒ S'ouvrir de plus en plus au milieu ordinaire, à la fois s'agissant des acteurs mobilisés dans les travaux du CREAI, mais aussi les espaces du droit commun dans le cadre de ses travaux.

Autant de chantiers à poursuivre ou à ouvrir !



**Le CREAI, un outil d'aide à la décision,
régional et transversal, dont les
4 missions sont :**

**L'Animation et la
Concertation**

Soucieux de contribuer à des échanges de pratiques et de préoccupations entre professionnels des secteurs social et médico-social de la région Centre-Val de Loire, le CREAI propose des espaces de réflexion, de formation partagée, d'élaboration de pistes de travail avec notamment :

- des animations, à travers des groupes de travail :
 - ✓ par types d'établissements ou de services ;
 - ✓ par métiers ;
 - ✓ par thématiques ;
 - ✓ par territoire.
- des concertations sur l'évolution des besoins, des dispositifs et des pratiques ;
- des journées d'études.

La Formation

Le CREAI a pour objectif de transmettre des connaissances nouvelles, contribuer à intégrer de nouveaux référentiels d'activités et de compétences, éclairer les pratiques au regard des nouveaux modes de pensées et théories en débat. Pour cela, il propose, avec un objectif de qualité de services rendus aux usagers, des formations :

- qui allient à la fois des apports théoriques, méthodologiques et des temps d'échanges, entre participants. Ces formations conjuguent séances plénières et ateliers en sous-groupes sur les pratiques ;
- adaptées, en prise avec les préoccupations des acteurs et avec les exigences liées aux transformations de l'environnement social et institutionnel à l'œuvre.
- inter établissements et services qui se déroulent dans nos locaux ou sur un site délocalisé ;
- en intra au sein des établissements et services.

**L'Observation
et les Études**

Une autre des missions du CREAI est de réaliser des études ou des observations régulières sur les besoins et dispositifs, comme outils d'aide à la décision pour la planification des politiques, la prospective des organismes gestionnaires, la promotion de l'évolution des pratiques professionnelles. Le CREAI réalise donc des études et des observations :

- sur les besoins et les dispositifs sociaux, médico-sociaux et sanitaires ;
- en lien avec les acteurs concernés, dont les usagers et leurs représentants ;
- et, selon les études, en lien avec d'autres organismes producteurs de données ;
- avec une démarche systématique de valorisation et de mise en débat des résultats.

**L'Accompagnement et le
Conseil**

Le CREAI se met au service des directions d'établissements et services et des équipes professionnelles dans l'évolution de leurs pratiques et des réponses. Ce qui se traduit par des accompagnements plus ou moins longs, dans les établissements et les services, adaptés à la demande :

- appui des équipes de direction et des professionnels de proximité dans leurs organisations, leurs pratiques professionnelles et leur clinique, au regard des évolutions ;
- démarches de projets (d'établissements, individualisés), et d'évaluation ;
- diagnostics de besoins territoriaux partagés ;
- expertise et conseil.

**Le CREAI Centre-Val de Loire est le CENTRE REGIONAL D'ETUDES, D'ACTION ET D'INFORMATIONS,
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.**

**Membre de l'Association Nationale des CREAI, l'AnCreai, le CREAI s'appuie sur un Conseil
d'administration et un Bureau.**

**Il rassemble des adhérents (associations, gestionnaires d'établissements et de services) et des
contributeurs (établissements et services associatifs et publics)**



CREAI CENTRE-VAL DE LOIRE

35 avenue de Paris

45000 ORLEANS

Tél. 02 38 74 56 00

www.creaicentre.org